

« *Le Testament de Saint Paul* »

ou « Les épîtres pastorales »

à *Timothée et Tite*

Introduction – Traduction – Explication

... L'Église du Dieu vivant
qui est colonne et base de la Vérité :
ce mystère de la piété, si grand...

1 Tim.3/15

1^{ère} à Timothée

« La piété est la disposition d'esprit par laquelle l'être humain se relie à son Créateur. Ce lien
« ajuste la pensée humaine à la pensée divine. Cet ajustement procure la justice et amène ainsi
« la justification, laquelle à son tour procure la paix du cœur qui s'épanouit en action de grâce :
« ainsi les dons divins font retour à leur auteur : le Père de toute tendresse et de toute
« miséricorde. »

Robert B.

Préface pour les Épîtres à Timothée et à Tite...

Les Épîtres pastorales...

Trois courtes lettres, à vrai dire, écrites à la hâte par l'apôtre Paul à deux de ses rares disciples restés fidèles.

Il leur confie son unique préoccupation : transmettre le mémorial de la Vérité, à l'heure fatidique où les Églises ont fait défection dans la plus déplorable débandade. Tous ont abandonné. L'influence des Judaïsants a détruit la puissance salvatrice de l'Évangile. L'immortalité promise par Jésus-Christ, acquise par l'oblation sacrificielle de son sang, s'est éloignée, semble-t-il, à tout jamais. La mort a repris ses droits sur le peuple chrétien comme elle avait régné d'Adam à Moïse et de Moïse au terme de la lignée de David. Désormais la transgression dite « originelle » va se perpétuer sous le couvert de la Loi qui donne bonne conscience aux pécheurs, et sous le vernis d'un christianisme qui vaccinera les croyants contre la Vérité divine.

Que faire ?

Que la Vérité au moins, ne soit pas perdue. Qu'elle soit confiée à des hommes sûrs pour en assurer la Tradition.

Jusqu'à quand ?

Jusqu'au jour de la manifestation de la Justice de Jésus, lui qui fut engendré selon la Mystère de la Piété, vécu par la Foi de ses parents. Ce jour-là le vrai fils de l'homme confondra les rejetons dégénérés de la race déchue d'Adam. Ils se frapperont la poitrine, interpellés qu'ils seront jusqu'aux entrailles par la Gloire de Celui qu'ils ont transpercé.

Tout au moins ceux qui auront survécu aux fléaux effroyables qui vont convaincre de péché la génération adultère. Fléaux, que, dès aujourd'hui, nous ne pouvons ni supporter ni guérir : famines, pestes, maladies, dégénérescences congénitales, abêtissement, violence, terrorisme, fanatismes insensés, montagnes d'hypocrisie et de mensonge, idoles monstrueuses et mangeuses d'hommes, et finalement le déluge de feu atomique sur les capitales des États.

Il faut en effet que soient consumés par le feu les ouvrages de l'iniquité.

Jusque-là : « Garde le bon dépôt, et confie-le à des hommes sûrs ».

ooo

Ce dépôt ?

- L'Évangile, tel qu'il fut vécu à Nazareth par les pionniers de la Foi qui nous ont donné le Christ-Jésus.
- Un amour virginal et eucharistique qui consacre à Dieu le Sanctuaire de la vie pour qu'il daigne y sanctifier son Nom de Père.

Trop simple pour être vu, trop beau pour être cru, trop proche pour être vécu.

Les Juifs ont tué le Fruit béni de cet amour éclairé par la foi ; ils ont condamné le fils de Dieu comme blasphémateur : « Père, pardonne-leur, ils ne savent pas ce qu'ils font. »

Les chrétiens ont demandé que le Nom du Père soit sanctifié, mais ils se sont reproduits par la transgression du sein virginal : « Père, pardonne-leur, ils ne savent pas ce qu'ils disent ».

ooo

L'Église a légalisé le péché, tout autant que sa philosophie a rationalisé l'erreur.

Elle a donné le Sacrement de Mariage à des chrétiens en leur recommandant d'avoir des enfants selon la chair.

Elle les enjoignait ainsi à bafouer leur Baptême qui les avait élevés à la dignité de fils de Dieu.

Elle a donc donné la sépulture aux enfants aussi bien qu'aux parents.

« Laisse les morts enterrer leurs morts, toi va prêcher le Royaume de Dieu ».

ooo

L'Église a néanmoins survécu

Grâce à l'immense générosité de ses confesseurs et de ses vierges.

Pour professer la valeur sacrée de la Virginité, ils ont refusé l'amour et ont contristé l'Esprit-Saint qui désirait faire des deux une seule chair.

Les vœux de religion ont anéanti l'image et la ressemblance de la Sainte Trinité dans son ouvrage primordial : l'Homme, mâle et femelle.

Qui dira jamais le désarroi et le désespoir silencieux des cloîtres ?

« C'est pour une véritable liberté que le Christ vous a libérés... »

ooo

Lumière trop éblouissante que l'Évangile vécu : il a provoqué chez les peuples le vertige de la conscience morale, tout comme il avait provoqué le scandale des Juifs.

Le Verbe de Dieu s'est fait chair pour nous réconcilier dans notre propre chair.

Mais nous étions tellement malades de peur et de honte, que sa lumière nous a aveuglés, que sa chair n'a pu nous guérir, que son sang n'a pu nous laver.

« Il est venu pour délier les œuvres du Diable. »

Mais les nœuds étaient tellement serrés qu'il lui a fallu près de deux mille ans pour y parvenir !...

ooo

La Vérité de l'Évangile est tombée sur la philosophie grecque, dont le dualisme méprisait la chair. Les Hellènes ont cru que la Résurrection du Christ justifiait leurs théories sur l'immortalité de l'âme.

Et ils ont été satisfaits.

Mais peut-être comprendront-ils lorsque les moines du Mont Athos courront à nouveau tout nus dans le stade ?...

L'Amour de l'Évangile a heurté la cité romaine : chez elle la femme n'était qu'une machine à faire des gosses, avant d'être une pleureuse lorsque sonne la trompette de la défaite. Le Droit Canon n'a jamais eu la moindre idée de l'éminente dignité de la Femme, créée vierge.

Les autorités ecclésiastiques ont relégué Marie comme une anomalie inimitable de la nature.

ooo

Le monde entier attend donc toujours que les Juifs reconnaissent que Jésus est vraiment fils de Dieu, puisque sa Résurrection le prouve.

Alors peut-être on verra que Joseph et Marie, les plus humbles parmi les pauvres en Israël, sont, par leur foi agissant par l'amour, la Norme de la nature humaine, la créature simplement et joyeusement réussie.

ooo

Athènes vénérât la virginité sur son Acropole, où resplendissait le Parthénon avec ses frontons cerclés d'or et ses sculptures étincelantes.

Rome estimait la virginité comme sacrée, en veillant sur la chasteté de ses vestales. Si l'une manquait à son vœu, elle était emmurée vive dans un caveau souterrain avec une portion de nourriture et une lampe allumée.

Tout le monde comprenait ainsi que la mort est le résultat du viol profanateur.

Mais l'Église romaine, elle, a enterré vives d'innombrables religieuses dans ses cloîtres, alors qu'elles étaient totalement fidèles à leur vœu de virginité.

Comprenne qui pourra !...

ooo

Cependant Léon XIII, assisté de l'Esprit-Saint, a écrit, au début de ce 20^{ème} siècle, qui devrait être le dernier de la génération pécheresse :

« Lorsque le Dieu miséricordieux eut décidé d'entreprendre la Rédemption du genre humain, attendue depuis tant de siècles, il disposa son ouvrage de manière à reproduire ce qu'il avait déjà établi dès le commencement à l'origine du monde. Il a montré ainsi ce qu'était la famille établie sur des bases divines. Et c'est là que tous les hommes auraient sous les yeux l'exemple le plus absolu de toute vertu et de tout sainteté. Cette illustre famille fut celle de Nazareth. C'est là que le Soleil de justice fut caché avant de resplendir sur toutes les nations : le Christ, Dieu lui-même, notre Sauveur, en compagnie de sa mère vierge et de Joseph, homme très saint qui s'acquitta envers Jésus du privilège paternel. C'est là, sans aucun doute, que Dieu reçut les plus grandes louanges, du fait même de cette société et de ses habitudes domestiques toutes remplies d'un mutuel amour, du fait de la sainteté de ses mœurs et de sa continuelle piété. Et c'est là dans cette sainte famille que Dieu a laissé un document qui serait la charte de celles qui adviendraient dans le futur. Voilà pourquoi, précisément, il est dans le conseil de la divine providence que tous les chrétiens, quelles que soient leur situation ou leur condition, portent leur attention sur elle, et qu'ils y trouvent une raison et une invitation pratiques et faciles à l'exercice de quelque vertu que ce soit. »

Bref « Neminem fugit » 14 juin 1892

Il aurait suffi de prendre en considération l'enseignement pontifical et de modifier les structures de l'Église, tout autant que la morale conjugale dite « traditionnelle » qui transmet effectivement le péché. Nous aurions eu alors le Royaume de Dieu comme Père sur la Terre comme au Ciel.

ooo

La pensée de l'Apôtre avait précédé celle du Pape de près de vingt siècles ; elle tient en une phrase : « Que tout homme appelé aux Ordres Sacrés soit homme d'une seule femme et sache bien gouverner sa propre maison, en toute chasteté, dans l'obéissance à l'Évangile ».

Ce qui signifie que tout prêtre, -et tout Évêque – aurait dû vivre avec une femme vierge recevant d'En haut la grâce d'une maternité glorieuse dans la joie et l'allégresse. Le clergé eût été le modèle de tout foyer chrétien et l'Évangile vécu aurait convaincu le monde, par la réalisation des promesses divines.

Il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Joseph, Marie-Pierre

ooo

Première Épître à Timothée

Chapitre 1 -

Ch.1/1 – Paul, apôtre de Jésus-Christ, selon l’ordonnance de Dieu notre Sauveur et de Jésus-Christ notre espérance, à Timothée reconnu pour mon fils dans la foi : 2- grâce, miséricorde et paix de la part de Dieu le Père et de Jésus-Christ, notre Seigneur. 3- Tout comme je te le prescrivais en te laissant à Éphèse à mon départ pour la Macédoine, oppose-toi à ce que certains enseignent une doctrine étrangère, 4- et détourne-les des mythes et généalogies interminables qui provoquent plutôt des disputes que l’Économie de Dieu qui découle de la Foi. 5- Car le but de la promesse n’est autre que l’amour procédant d’un cœur pur, d’une bonne conscience et d’une foi sans hypocrisie. 6- Ceux qui s’en sont écartés ont dévié dans un verbiage insensé, 7- se targuant d’être docteurs de la Loi, alors qu’ils ne savent ni ce qu’ils ne disent ni ce qu’ils pérorent. 8- Convenons que la Loi est bonne si l’on sait en user sagement... 9- Ce n’est pas pour le juste, certes, que la Loi est posée, mais pour les gens iniques et révoltés, impies et pécheurs, ceux qui tuent père et mère, homicides, 10- fornicateurs, pédérastes, et tout ce qui s’oppose à la doctrine salubre : 11- l’Évangile de la gloire du Dieu bienheureux, dont j’ai été moi-même convaincu. 12- Ce fut une grâce pour moi d’avoir été remis sur pieds par le Christ-Jésus notre Seigneur : il m’a vu fidèle, 13- pour me prendre à son service, tout blasphémateur, persécuteur et violent que j’étais alors, j’agissais sans comprendre, n’ayant pas la Foi... 14- Elle a donc surabondé la grâce de notre Seigneur, avec cette foi et cet amour qui sont dans le Christ-Jésus. 15- Il est donc vrai de dire en toute certitude que le Christ-Jésus est venu en ce monde pour sauver les pécheurs dont je suis moi-même le premier. 16- Si donc j’ai obtenu miséricorde, c’est pour qu’en moi premièrement soit manifestée l’absolue patience de Jésus-Christ à titre d’exemple pour ceux qui croiront en lui en vue de la vie impérissable. 17- Au Roi des siècles, au seul Dieu incorruptible et invisible, honneur et gloire dans les siècles des siècles, Amen. 18- Voici donc la recommandation que je t’ai confiée, Timothée, mon fils, conformément aux prophéties prononcées sur toi, selon lesquelles tu combattrais le bon combat, 19- avec cette foi et cette bonne conscience que certains ont repoussées, pour sombrer hors de la foi, 20- comme Hyménée et Alexandre, que j’ai livrés à Satan pour leur apprendre à ne pas blasphémer.

ooo

Chapitre 1 - Explication

Ch.1/1 – Paul, apôtre de Jésus-Christ, selon l'ordonnance de Dieu notre Sauveur et de Jésus-Christ notre espérance, à Timothée reconnu pour mon fils dans la foi ¹ : 2- grâce, miséricorde et paix de la part de Dieu le Père et de Jésus-Christ, notre Seigneur. ² 3- Tout comme je te le prescrivais en te laissant à Éphèse à mon départ pour la Macédoine, oppose-toi à ce que certains enseignent une doctrine étrangère, ³ 4- et détourne-les des mythes et généalogies interminables qui provoquent plutôt des disputes que l'Économie de Dieu qui découle de la Foi. ⁴ 5- Car le but de la promesse n'est autre que l'amour procédant d'un cœur pur, d'une

¹ - **ch.1/1- « Dieu notre Sauveur »** : la perspective essentielle de St Paul qui commande tout son apostolat n'est pas le « Royaume » mais le « Salut ». Le Salut est l'étape indispensable qui conduira au Royaume. L'apostolat est donc une mobilisation en vue de la prédication et de l'éducation nécessaires d'un certain nombre d'hommes : les « élus », ceux qui ont reçu l'appel du Christ, jusqu'à ce qu'ils soient capables du Royaume de Dieu. Ce Royaume était au principe du foyer de Nazareth, « église domestique », car Jésus en est le fruit.

« notre espérance » : ou « de notre espérance ». C'est Jésus comme Christ qui a réalisé l'Espérance d'Israël. C'est le sens premier que Paul exprime ici.

« reconnu pour mon fils » : je prends le mot « gnesiô » au sens étymologique. Reconnu par Paul, et aussi par ses amis intimes qui connaissent Timothée.

² -**2- « de Dieu Père »**, ou « du Dieu Père » : Il ne faut pas traduire comme on le fait habituellement « Dieu le Père », comme s'il y avait un article entre « Dieu » et « Père ». Ordinairement l'article est devant le mot « Dieu » : « le Dieu Père ». Cela signifie qu'avec Jésus-Christ la véritable identité de Dieu est manifestée, et elle s'exprime par le mot « Père ». C'est pourquoi l'on trouve aussi souvent l'expression : « Le Dieu qui est Père de notre Seigneur Jésus-Christ », car la Paternité de Dieu manifestée en Jésus donne le point final, elle est le sommet de toute la Révélation. C'est elle qui explique tout, donne son sens à tout l'Univers et surtout à la nature humaine.

³ -**3-** Le départ d'Éphèse est rapporté par les Actes au ch.20. Texte très émouvant. C'est peut-être après son 1^{er} départ d'Éphèse (20/1) que Paul écrit cette lettre à Timothée, pendant son séjour de 3 mois en Grèce. Mais il a pu aussi l'écrire plus tard, après ses adieux aux Anciens d'Éphèse (Act.20/17s). Cela nous permet de préciser que cette Épître n'a pas été écrite avant l'année 57, mais peu après. D'où nous mesurons que dès cette date précoce, de multiples doctrines étrangères, ou « autres », s'étaient infiltrées dans l'Église pour corrompre son témoignage et les institutions apostoliques.

« **doctrine étrangère** » : litt. autre. Autre que la Révélation divine contenue dans les Saintes Écritures lues objectivement, et surtout autre que l'Évangile. Il ne dit pas une « doctrine opposée », mais seulement « autre ». L'astuce du Diable n'a pas consisté à s'opposer de face à la Vérité, mais seulement à occuper les esprits des hommes par des discussions étrangères à la Foi, portant la plupart du temps sur des conjectures invérifiables, ou des opinions philosophiques vaporeuses.

⁴ -**4- « mythes »** : mot qui revient 5 fois sous la plume des Apôtres, qui veulent détourner les Grecs de leurs légendes mythologiques ou de leurs thèses philosophiques, contraires à la Pensée de Dieu sur l'Homme et sur sa relation avec la Divinité. Voir Col.2/8s. la mise en garde de Paul. Les généalogies semblent viser plus particulièrement les propos des Judaïsants. Quatre fois le mot « mythe » dans les Épîtres pastorales : 1 Tim.1/3, 4/7 ; 2 Tim. 4/4 ; Tite 1/4 et 2 Pe.1/16, passage particulièrement intéressant, où St Pierre affirme nettement le réalisme de

bonne conscience et d'une foi sans hypocrisie. ⁵ 6- Ceux qui s'en sont écartés ont dévié dans un verbiage insensé, 7- se targuant d'être docteurs de la Loi, alors qu'ils ne savent ni ce qu'ils ne disent ni ce qu'ils pérorent. ⁶ 8- Convenons que la Loi est bonne si l'on sait en user

la Transfiguration. Le mot « mythe » curieusement est redevenu fort à la mode, et certains exégètes qui devraient cependant connaître les Écritures, l'emploient pour définir certains « genres littéraires » !... C'est ainsi que les 1ers ch. de la Genèse perdent toute leur autorité divine.

« **l'économie de Dieu** » : l'entreprise divine du Salut, pour tout homme d'abord en sa conscience personnelle et sa sanctification, et ensuite pour l'Église et l'humanité. Il s'agit de ramener l'homme à ce « commencement » qui n'est autre que la nature intègre et innocente, ajustée à son Créateur. C'est précisément ce qui fut réalisé à Nazareth : objet premier et fondamental de l'Évangile.

« **qui découle de la Foi** » : l'Économie de Dieu, celle qui découle de la Foi. Paul précise bien qu'il ne s'agit plus de l'Économie ancienne, celle de la pédagogie de la Loi, périmée maintenant que « la foi est entrée dans le monde », et avec elle l'avènement de Jésus. L'Acte fondamental de la Foi qui a déjà justifié Abraham aux yeux de Dieu (Rom.4) est précisément de donner à Dieu la Paternité. Les chrétiens ont bien voulu donner à Dieu la paternité adoptive, mais non point la paternité naturelle et première. L'Église a donc gardé le mémorial d'une Foi que les chrétiens n'ont jamais mise en application, alors qu'ils avaient l'exemple de Joseph et Marie.

⁵ -5- « **la promesse** » : « epangelia » C'est à la fois la promesse faite à Abraham et renouvelée tout au long du Messianisme en Israël, et l'ensemble des ordonnances divines, par lesquelles le peuple juif a été guidé de génération en génération. Paul indique donc par opposition à « l'Économie qui découle de la Foi », que ces choses-là appartiennent à un passé révolu et qu'il n'est donc plus question d'y revenir. Et moins encore, évidemment, aux thèses philosophiques païennes qui rationalisent le monde du péché et la conscience humaine encombrée d'idoles. Cependant ce sont ces thèses qui se sont réintroduites dans l'Église et qui ont fait fureur pendant d'interminables querelles théologiques (ce mot avait perdu son sens). Paul considère que la promesse de Dieu est accomplie avec l'avènement de Jésus, tout comme la Vierge Marie le chante dans son Magnificat : « Selon la promesse faite à nos pères, en faveur d'Abraham et de sa race à jamais ».

« **l'amour** » : « agapè », et non « philadelphia ». C'est l'homme et la femme rejoignant le commencement, l'image et la ressemblance de la Sainte Trinité dans l'observance de l'Alliance virginale et eucharistique : « l'amour éclairé par la foi », ou « la foi qui opère par l'amour » (Gal.5/6), ce qui fait que la conscience, délivrée de l'adultère et de la fornication, est parfaitement éclairée sur le désir de Dieu (Rom.12/1-3).

⁶ -6-7- Ceux qui se sont écartés de la simplicité de l'Évangile. « Verbiage insensé » qui ont provoqué d'interminables querelles de mots, tout au long de l'histoire douloureuse de l'Église, jusqu'aux guerres de religion, qui ont ensanglanté la terre de chrétienté.

« **docteurs de la loi** » : Paul vise nettement les Judaïsants, déjà condamnés dans l'Ép. aux Gal. de même en 2 Cor. et Phil. Ces gens-là trop attachés à leurs rites, n'ont pas vu la simplicité de l'Évangile et n'ont pas posé l'acte de la vraie repentance qui les eût amenés à la justification par la foi. Malheureusement ce sont eux qui, pratiquement, après le Concile de Jérusalem, (Act.15) ont imposé leur point de vue. Voir dans notre livre « Introduction à l'Évangile », le ch. sur ce Concile, de même celui de Melle Morel « les Actes des Apôtres : ce qu'il reste à faire »

« **ce qu'ils disent** » : parole valable pour le vocabulaire nébuleux de la philosophie. « pérorent » avec l'idée de divaguer (Gr. dia)

sagement... ⁷ 9- Ce n'est pas pour le juste, certes, que la Loi est posée, mais pour les gens iniques et révoltés, impies et pécheurs, ceux qui tuent père et mère, homicides, ⁸ 10- fornicateurs, pédérastes, et tout ce qui s'oppose à la doctrine salubre ⁹ : 11- l'Évangile de la gloire du Dieu bienheureux, dont j'ai été moi-même convaincu. ¹⁰ 12- Ce fut une grâce pour moi

⁷ -8- Rappel du principe du Seigneur : « Le sabbat est fait pour l'homme et non l'homme pour le sabbat », à combien plus forte raison de toute la loi canonique. Le chrétien instruit de la foi juge de la valeur relative de la Loi quant à son sens pédagogique indispensable, mais limité. Mais la plupart des chrétiens sont restés infantiles.

⁸ -9- « **le juste** » : l'homme qui a posé l'acte de foi qui le justifie aux yeux de Dieu, et qui n'a donc plus à revenir à l'ancienne pédagogie. Mais, à vrai dire, comme la foi n'a jamais été appliquée, les chrétiens n'ont jamais eu conscience d'être justifiés devant Dieu, et ils se sont imposés des lois bien plus rudes que la bonne Loi de Moïse (règlements monastiques, pratiques d'ascèse et de pénitences corporelles excessives, habits, vœux, etc...) Satan s'est servi de toutes ces « traditions humaines » (Mc.7) pour tenir dans son piège ceux mêmes qui professaient la Foi qui le confond !...

« **la loi est posée** » : non « promulguée », ni « imposée », mais seulement « posée » (Keitai) comme une barrière à ne pas franchir. La Loi est posée pour convaincre l'homme de péché et l'amener à la repentance. Les transgressions que Paul énumère ici sont de tous les temps, ce qui montre bien que l'humanité, dans son ensemble, aurait le plus grand besoin de la pédagogie de la Loi !...

⁹ -10- **la doctrine salubre** » : litt. « qui procure la santé » (hugiès). Effectivement l'Évangile, dans sa première proclamation consiste à chasser les démons qui altèrent la santé de l'homme ; les disciples reçoivent l'ordre d'imposer les mains aux malades et de les guérir (Mt.10/7-8 ; Mc.16/17-18). Mais ils ne peuvent le faire honnêtement que s'ils s'appliquent eux-mêmes la Foi qui procure la justification et la vie (Rom. 1/17-18). Il est bien certain que depuis la fin de l'ère apostolique une telle foi n'a plus été pratiquée, ni présentée dans toute sa pureté ; les craintes de Paul se sont réalisées, de sorte que les chrétiens, tout comme les Corinthiens (1-11/13) furent courbés sous la maladie et la mort, tout comme les autres hommes.

¹⁰ -11- « **l'Évangile de la gloire** » : la gloire de Dieu est la génération sainte, telle qu'elle a été réalisée à Nazareth, en Jésus-Christ. C'est en effet ce que les Anges ont chanté le jour de la Nativité de Jésus : « Gloire au plus haut des cieux ». La gloire de Dieu est la sanctification du Nom du Père, telle qu'elle a été accomplie par Marie : « Le puissant fit pour moi des merveilles, saint est son Nom ». Paul définit en effet son Évangile comme la filiation divine de Jésus par l'Esprit de Sainteté (Rom.1/4), filiation « manifestée avec éclat du fait de sa Résurrection d'entre les morts ». Inversement, tous les fils d'Adam, engendrés dans la transgression, sont « fils de colère » (Eph. 2/3), qu'ils soient Juifs ou Grecs, et « tous ont échappé à la gloire de Dieu » (Rom.3/23).

« **le Dieu bienheureux** » : litt. « éclatant de bonheur » selon l'étymologie du mot grec employé. La conscience chrétienne séculaire n'a guère eu l'idée de ce « Dieu bienheureux » : il est hélas avéré qu'elle a été terrorisée par une conception erronée des « fins dernières », de « l'enfer éternel » et du « péché mortel » qui y conduit. L'Évangile n'a donc pas été pour les chrétiens « la bonne nouvelle de la joie », « je vous annonce une grande joie, pour vous et pour tout le peuple » (Lc. 2/10), mais la contrainte de la conscience morale par la terreur de la damnation éternelle. Avec un tel pseudo-évangile, les chrétiens furent plus malheureux que les Juifs avec leurs sacrifices, et que les païens avec leur théorie de l'immortalité de l'âme.

« **convaincu** » : non sans peine : « Il t'est dur de regimber contre l'aiguillon » ; convaincu par la vision même de la gloire de Dieu en Jésus ressuscité d'entre les morts ; ensuite par les 3 ans de

d'avoir été remis sur pieds par le Christ-Jésus notre Seigneur : il m'a vu fidèle, ¹¹ 13- pour me prendre à son service, tout blasphémateur, persécuteur et violent que j'étais alors, j'agissais sans comprendre, n'ayant pas la Foi... ¹² 14- Elle a donc surabondé la grâce de notre Seigneur, avec cette foi et cet amour qui sont dans le Christ-Jésus. 15- Il est donc vrai de dire en toute certitude que le Christ-Jésus est venu en ce monde pour sauver les pécheurs dont je suis moi-même le premier. ¹³ 16- Si donc j'ai obtenu miséricorde, c'est pour qu'en moi premièrement soit manifestée l'absolue patience de Jésus-Christ à titre d'exemple pour ceux qui croiront en lui en

sa retraite au désert d'Arabie, où il a reconstruit toute sa théologie en fonction de Jésus-Christ fils de Dieu. C'est à cette grâce qu'il se rapporte ensuite jusqu'au v.17.

¹¹ -12- « **remis sur pieds** » : terme qui désigne la convalescence après une maladie. Paul avant sa conversion et son accession à la Foi, était comme tous les autres hommes, fils d'Adam, « morbide et sous la sentence de la mort ». C'est de cette maladie ontologique du péché qu'il se trouve guéri. Voir dans les Actes (ch.26/15-18), les paroles de Jésus lui-même qui ordonnent St Paul à son ministère d'Apôtre, à sa « diaconie », devant les nations (Cf.2/7 de cette épître)

¹² -13- « **j'étais alors** » : avant sa rencontre avec le Christ sur le chemin de Damas. Ce qui montre bien que le « Juste » du v.9 pour lequel la Loi n'est pas posée, est l'homme justifié par la foi, qui a obtenu la grâce de pratiquer toute la Loi selon son Esprit et d'en comprendre le sens pédagogique. Dans le judaïsme, Paul avait conscience d'être un transgresseur, comme il le montre dans le ch.7 aux Rom., sous la condamnation de la mort. Si donc les chrétiens ont eu conscience de demeurer sous cette menace et se sont imposé des pratiques pénitentielles et des lois pédagogiques sévères, s'ils ont sans cesse recouru au Sacrement de pénitence, c'est qu'ils n'avaient pas posé l'Acte de la Foi qui les eût justifiés une fois pour toutes. Ils sont restés au niveau des prêtres de l'Ancien Testament qui offraient toujours les mêmes victimes pour le péché, parce qu'ils avaient conscience que leur liturgie, inefficace, parce que purement symbolique, ne les en délivrait pas. Le sentiment de culpabilité est en effet une composante constante de l'Église des Nations, même dans sa liturgie, Carême, Avent, Quatre-temps, pèlerinages, etc... (Hb.10/2).

« **J'agissais sans comprendre, n'ayant pas la foi** » : ce qui implique que la foi véritable donne l'intelligence du plan divin ; que le mystère de la Foi n'est pas une obscurité, mais une lumière. La seule divergence des interprétations des Écritures entre les doctes, tout au long de l'histoire de l'Église, prouve que la foi apostolique a été perdue. Et pourtant, elle est simple !... C'est Jésus, fils de Dieu, fils de l'homme et fils d'une maman vierge, qui l'a enfanté saintement dans la joie et l'allégresse, parce qu'elle l'a conçu de l'Esprit-Saint du Père. C'est précisément parce que Paul ne comprenait pas le Mystère du Christ-Jésus (1 Cor.2/8 s.) qu'il persécutait Jésus comme blasphémateur, obéissant aux ordres de la Synagogue. Paul voit dans sa conversion, que la Foi en Jésus, que la Foi de Jésus renverse tout l'ordre humain, même régi par la Loi. Il entre alors dans la vraie justice au service de Jésus fils de Dieu, comme témoin, apôtre et docteur : il a entièrement changé de camp, et ici, il espère qu'il en est de même de son disciple et fils Timothée.

¹³ -15- Rappel de la parole de Jésus : « Le fils de l'homme est venu pour sauver ce qui était perdu », ou : « Je ne suis pas venu pour juger, mais pour sauver le monde ». L'absolue patience de Jésus dans cette parole : « génération adultère et pécheresse, jusqu'à quand vous supporterai-je ? »... le mot « génération » désigne la génération issue d'Adam et d'Ève sous la séduction diabolique, qui a privé la créature humaine de la Gloire et du bonheur de la Sainte Trinité.

vue de la vie impérissable. ¹⁴ 17- Au Roi des siècles, au seul Dieu incorruptible et invisible, honneur et gloire dans les siècles des siècles, Amen. ¹⁵ 18- Voici donc la recommandation que je t'ai confiée, Timothée, mon fils, conformément aux prophéties prononcées sur toi, selon lesquelles tu combattrais le bon combat, ¹⁶ 19- avec cette foi et cette bonne conscience que certains ont repoussées, pour sombrer hors de la foi, ¹⁷ 20- comme Hyménée et Alexandre, que j'ai livrés à Satan pour leur apprendre à ne pas blasphémer. ¹⁸

ooo

¹⁴ **-16- « la vie impérissable »** : Litt. « la vie séculaire ». On a traduit le mot « séculaire » (aiônion, de aiôn le siècle) par éternelle. Mais ce mot compris dans l'optique philosophique trompe sur le sens de l'Écriture. Cette vie impérissable est celle qui était en Jésus : « En lui était une vie, et cette vie en lui était la lumière des hommes » (Jn.1/4). Voir également 1 Jn.1/1-5 : « ... la vie qui était auprès du Père a été manifestée, et nous l'avons vue, nous l'avons touchée de nos mains... » La vraie justice rend le croyant participant à cette vie dès maintenant. La conscience chrétienne a su ce qu'était l'état de grâce : le commencement de la justification donné au fidèle qui donne au Christ son assentiment de principe ; mais elle n'a pas connu, après les Apôtres et les premiers Martyrs la vraie Justice qui procure la vie impérissable, telle qu'elle fut initialement à Nazareth. Sinon le Salut aurait été manifesté, conformément aux promesses du Christ.

¹⁵ **-17-** Doxologie qui termine la digression commencée au v.4. Il revient avec le v.18 sur sa recommandation à Timothée : écarter les vaines querelles qui détournent de la foi véritable et de l'économie divine du Salut.

¹⁶ **-18- « recommandation »**, ou « promesse » ce mot était déjà au v.5. Il y est question de « cœur pur et de bonne conscience », qui sont l'aboutissement de l'Économie divine de la Loi. Le seul désir de Paul est de voir Timothée en pleine justice devant Dieu, en pleine assurance de conscience devant sa Face, pour l'accomplissement de son ministère en dehors de toute influence humaine ; que Timothée soit pleinement adulte dans la Foi, afin de conduire jusqu'à la victoire « le beau combat », où il fut prophétiquement appelé : amener tout homme, par l'argumentation de la doctrine salubre, et l'exemple, à donner son assentiment à la Vérité : au Mystère du Christ.

¹⁷ **-19- « repoussées »** ou « rejetées ». Il y a donc eu de la part de certaines gens, tel Hyménée et Alexandre, une véritable apostasie. Ils ont « sombré », ou « fait naufrage », terme maritime. Le même Hyménée sans doute, en 2 Tim.2/17, qui annonçait que la résurrection avait déjà eu lieu. C'est donc l'esprit dualiste grec qui corrompt la foi par la philosophie de l'âme et du corps, et rejette le Salut dans l'immortalité de l'âme et dans l'autre monde. Cette corruption fut celle de toute l'Église des nations qui, au Moyen-Âge en particulier, s'est prise pour le Royaume.

¹⁸ **-20- « j'ai livré à Satan »** : A vrai dire par le seul fait de leur reniement de la Foi, ces hommes sont retombés sous l'empire de Satan. Même expression en 1 Cor.5/5. Les épreuves qu'ils vont ainsi subir, en retombant sous l'empire de la maladie et de la mort (Hb.2/14) les ramèneront à la repentance au moment du Jugement (Hb.9/27). Dans le temps présent, ils perdent le bénéfice de la Grâce, l'espérance d'accomplir les promesses et deviennent des obstacles au progrès de la Rédemption.

ooo

Chapitre 2 –

2/1- Je recommande donc que l'on fasse des prières, supplications, intercessions et actions de grâces au nom de tous les hommes, 2- au nom des rois et de ceux qui nous gouvernent, afin que nous jouissions d'une vie paisible et tranquille en toute piété et chasteté : 3- voilà qui est bien aux yeux de Dieu notre Sauveur et qui attire sa faveur, 4- lui qui veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la Vérité. 5- Un seul Dieu, un seul médiateur de Dieu et des hommes, l'homme-Christ, Jésus, 6- qui s'est livré en Rédemption pour tous. Tel est le témoignage rendu au moment favorable, 7- pour lequel j'ai été établi moi-même héraut et apôtre, et je dis vrai, je ne mens pas, docteur des nations dans la foi et la vérité. 8- Je veux donc que les hommes prient en tout lieu, levant les mains pures, sans colère ni dispute ; 9- et tout aussi bien les femmes avec un beau maintien ; qu'elles sachant se parer avec pudeur et sagesse, ni or, ni tresses, ni bijoux, ni pierres précieuses, ni vêtements de grand prix, 10- mais comme il convient à des femmes qui font profession de divine piété, de bonnes œuvres. 11- Que la femme s'instruise dans la douceur, en toute soumission. 12- Je n'approuve pas que la femme enseigne et qu'elle domine sur l'homme ; mais qu'elle reste tranquille. 13- En effet, Adam fut façonné le premier, ensuite Ève. 14- Ce n'est pas Adam qui fut séduit, mais la femme, séduite, se trouva en faute. 15- Elle sera sauvée cependant tout en ayant des enfants, à condition qu'elles persévèrent dans la foi, l'amour, la sanctification et la chasteté.

Chapitre 2 – Explication

2/1- Je recommande donc avant tout que l'on fasse des prières, supplications, intercessions et actions de grâces au nom de tous les hommes, ¹⁹ 2- au nom des rois et de ceux qui nous gouvernent, afin que nous jouissions d'une vie paisible et tranquille en toute piété et chasteté ²⁰ : 3- voilà qui est bien aux yeux de Dieu notre Sauveur et qui attire sa faveur, 4- lui qui veut que

¹⁹ - **Ch.2/1** – « Je recommande donc avant tout » : la vocation primordiale de l'Église est l'Adoration, la prière, qui rétablit la relation de la créature avec son Créateur. « Le Père recherche des adorateurs en Esprit et en Vérité ». Si l'église a la foi parfaite, elle peut rendre à Dieu le culte qui lui est agréable et accomplir ainsi toute justice, comme le fit Jésus dans les jours de sa vie terrestre (il passait la nuit en prière), et comme il le fait encore dans l'action de grâce (Eucharistie) céleste de sa Gloire. C'est à cette prière souveraine de son Époux que l'Église est associée (l'Église fidèle).

²⁰ -**2- « les rois et ceux qui nous gouvernent »** : mais l'Église n'a pas à gouverner à leur place, ni à influencer directement leur gouvernement. La mission de Pierre n'est pas de régir les rois, mais de s'occuper des brebis et des agneaux du Seigneur. L'Église des nations, pouvoir temporel du Pape et des Évêques, concordats, etc... n'a cessé de se prostituer avec les Royaumes de ce monde (Ap.17).

L'histoire montre en effet que les périodes de guerres et de séditions sont un vrai désastre pour la conscience humaine et chrétienne : c'est dans les brèves périodes de paix que la sainteté a pu s'épanouir quelque peu et faire progresser le Corps du Christ vers une plus grande santé.

« **piété** » : mot important de cette épître, notamment lorsque Paul définira plus loin le « Mystère de la piété » (Ch.3/14s). « Chasteté », traduction latine traditionnelle du mot « sèmnotès »

tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la Vérité.²¹ 5- Un seul Dieu, un seul médiateur de Dieu et des hommes, l'homme-Christ, Jésus,²² 6- qui s'est livré en Rédemption pour tous. Tel est le témoignage rendu au moment favorable,²³ 7- pour lequel j'ai été établi moi-même héraut et apôtre, et je dis vrai, je ne mens pas, docteur des nations dans la foi et la vérité. 8- Je veux donc que les hommes prient en tout lieu, levant les mains pures, sans colère ni dispute²⁴ ; 9- et tout aussi bien les femmes avec un beau maintien ; qu'elles

(sèmnos), qui signifie aussi « gravité » : c'est le sens éminemment chrétien que le corps est sacré, temple du Saint Esprit, sanctifié par le Mystère ineffable de l'Incarnation du Verbe. Cette « chasteté » ou « gravité » s'oppose directement à la raillerie blasphématoire qui sévit en ce monde du fait de la jalousie de Satan contre la dignité et la beauté du corps. Le même mot reviendra plus loin.

²¹ -4- le moyen de sauver les hommes est de leur proposer la Vérité à laquelle ils sont appelés à donner leur assentiment. D'où l'importance de la prédication et de l'enseignement, conformément au ch.10 de l'Ép. aux Rom. : « Allez, enseignez... Apprenez-leur à mettre en pratique tout ce que moi je vous ai dit ». La vérité salvatrice n'est autre que le Mystère de la piété : Jésus fils d'une maman vierge, conçu en elle par l'Esprit de Sainteté. « Je suis né et je suis venu en ce monde pour porter témoignage à la vérité » (Jn.18/37). « Je suis la vérité » (14/6). Mais Jésus n'a pu être ainsi la Vérité qu'à la suite de la Foi de Joseph et de Marie, de leur piété, par laquelle ils ont offert leurs corps à Dieu (Rom.6/13, 12/3) en sacrifice de justice (Ps.4), afin que fut sanctifié le Nom du Père, le vrai Nom de Dieu. Cette pensée est toujours fondamentale et sous-jacente à tout l'enseignement de Paul, qui la suppose connue et partagée de ses lecteurs. C'est la définition même de ce qu'il appelle « son Évangile », ou « l'Évangile ».

²² -5- l'accession au plein salut est possible dès maintenant à cause de l'immolation sacrificielle volontaire de Jésus, qu'il a faite de lui-même pour « accomplir toute justice ». Si donc la mort a subsisté dans l'Église c'est que le Mystère de la piété n'y a jamais été vécu pratiquement, même pas par ceux qui étaient élevés aux Ordres Sacrés, dont St Paul fixe ici (Cf. ci-dessous) les Normes fondamentales.

²³ -6- « **témoignage** » : avant tout celui de Jésus, dont la Passion et l'exécution furent déterminées précisément par la confession de la Foi qu'il a faite devant le Sanhédrin, en affirmant avec serment sa filiation divine. Sa Résurrection fait éclater la véracité de son témoignage. St Paul est établi pour attester en faveur de Jésus devant les nations, cf. les paroles de Jésus, comme ci-dessus, Act.26/14s.

« **le moment favorable** » : du témoignage ou « la plénitude des temps », inaugurée avec la venue de la Foi en ce monde et l'Incarnation du Verbe (Cf. Gal.3, fin et début 4).

²⁴ -7-8- Paul revient à sa recommandation du début du ch.2.

« **des mains pures** », ainsi que les deux mots qui suivent, définissent une prière pleinement conforme à l'esprit de l'Évangile : « Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait, qui fait luire son soleil sur les bons et les méchants... » Les chrétiens firent souvent des prières agressives, puisqu'ils furent toujours divisés par des hérésies, des schismes, des querelles et même des guerres dites de « religion » Un comble ! (religion, du mot relier). C'est pourquoi leurs prières ne furent pas exaucées... Il en fut ainsi parce que le Mystère de la Sainte Trinité n'avait pas encore satisfait les aspirations profondes du cœur, et de ce fait le « Dieu » invoqué par les chrétiens n'était encore qu'une idole. S'ils avaient su entrer en eux-mêmes à l'appel de cette seule monition de l'Apôtre, ils se seraient réconciliés avant de prier : « Si ton frère a quelque chose contre toi, laisse là ton offrande, et va te réconcilier avec ton frère... » A vrai dire ce sont les autorités ecclésiastiques, très jalouses de leurs dignités, de leurs privilèges, et de leur

sachant se parer avec pudeur et sagesse, ni or, ni tresses, ni bijoux, ni pierres précieuses, ni vêtements de grand prix, 10- mais comme il convient à des femmes qui font profession de divine piété, de bonnes œuvres. ²⁵ 11- Que la femme s'instruise dans la douceur, en toute soumission. ²⁶ 12- Je n'approuve pas que la femme enseigne et qu'elle domine sur l'homme ; mais qu'elle reste tranquille. 13- En effet, Adam fut façonné le premier, ensuite Ève. 14- Ce n'est pas Adam qui fut séduit, mais la femme, séduite, se trouva en faute. ²⁷ 15- Elle sera sauvée

pouvoir, qui endossent une lourde responsabilité sur les désastres de l'histoire à travers les siècles, depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours.

²⁵ **-9-10- « les femmes »** : du fait de son Baptême toute femme chrétienne est « consacrée » ; elles ont fait « profession de piété divine ». Elles sont donc appelées tout comme l'homme au culte d'intercession et d'adoration. Dans la Synagogue au contraire, les femmes ne participaient pas à la prière des mâles, sinon en retrait, silencieusement. L'apparition en terre de chrétienté des Ordres et Congrégations féminines pour des femmes qui ont une « vocation religieuse » montre bien que l'on avait perdu le sens du Baptême : toute chrétienne a essentiellement une vocation religieuse, si son baptême a eu une vraie signification sacramentelle. La prière de l'Église a été assurée par les « contemplatifs » : mais ce ne fut qu'un ersatz qui a légalisé le péché d'adultère qui sépare ce que Dieu a uni, et empêché l'avènement de l'image et de la ressemblance de la Sainte Trinité (Gen.1/28), donc le salut de la chair. St Paul aurait frémi d'épouvante s'il avait pu prévoir les institutions monastiques et « religieuses » de l'Église, qui ont plié les fils et les filles de Dieu sous les contraintes infiniment plus dures que la Loi de Moïse, dont le Baptême et la justification les avaient en principe délivrés !...

« bonnes œuvres » : litt. « belles œuvres » ; allusion à la parole du Seigneur : Que les hommes voient vos belles œuvres, et qu'ils glorifient ainsi votre Père qui est dans les cieux ». L'Église a gardé la tradition des « bonnes œuvres », c'est-à-dire des entreprises de sauvetage de l'humanité en détresse par le moyen de l'aumône et du dévouement généreux, pour assurer la survie, l'éducation et la culture de quelques hommes... goutte d'eau dans l'océan de la perdition. C'est à partir de ces éléments sauvés et privilégiés que fut assurée la Tradition de la Vérité et que viendra le Salut.

²⁶ **-11- « s'instruise »** : qu'elle accède à la culture, aussi bien que l'homme ; mais qu'elle accède avant tout à la Vérité libératrice contenue dans la Sainte Révélation. Que l'homme et la femme connaissent la vraie pensée de Dieu sur leur nature et leur destinée. Les femmes en Israël avaient déjà la science des anciennes Écritures, puisqu'elles assistaient au culte synagogaal. Mais elles restaient derrière le rideau au fond de la Synagogue. Désormais elles participent à l'Assemblée chrétienne : c'est une grande promotion pour elle. St Paul tient le juste milieu entre ceux qui voudraient dans l'Assemblée leur donner les mêmes responsabilités qu'aux hommes, et ceux qui voudraient conserver les traditions judaïques. Il n'est pas « misogyne » comme on l'a dit : il veut seulement que la femme accomplisse exactement sa vocation par rapport à l'homme, qui, en tant que mâle doit se souvenir du commandement de Dieu, qui lui a été donné à lui, et en être auprès d'elle le témoin (Eph.5/20s).

²⁷ **-14-** A vrai dire Adam a très gravement fauté, ne serait-ce que par son silence, sa non-intervention auprès de la femme lorsqu'elle a été attaquée par Satan. Cette défaillance du mâle est assurément aussi grave que celle de la femme, car il appartient à l'homme d'être le témoin de la Parole de Dieu. L'histoire montre l'énorme péché du mâle, méprisant la femme, presque universellement, et oublieux de ses propres responsabilités de père et d'éducateur... Il y aurait beaucoup à dire sur ce sujet !... Du fait qu'il fut façonné le premier, et qu'il a reçu la connaissance de la Pensée de Dieu dès avant la création d'Ève, il importe que tout chrétien parvienne à la plénitude de l'âge du Christ et du Sacerdoce selon l'Ordre de Melchisédech (voir

cependant tout en ayant des enfants, à condition qu'elles persévèrent dans la foi, l'amour, la sanctification et la chasteté.²⁸

notre livre) avant qu'il s'engage dans le lien matrimonial chrétien selon la Foi, afin d'offrir le sacrifice de justice comme il en fut à Nazareth, et de former avec son épouse l'image et la ressemblance de la Sainte Trinité.

Nous voyons ici que le livre de la Genèse est sans cesse présent à la pensée de Saint Paul : l'Évangile est justement la contrepartie exacte de l'ancienne séduction, comme le montre l'Annonciation de l'Ange Gabriel à Sainte Marie. St Paul espère que l'ancienne séduction est tombée en raison de la Foi... Il l'espérait du moins, jusqu'à la défection des Galates. Par la suite, c'est dans la même faute d'Adam que les chrétiens sont retombés, ce qui anéantit entièrement l'entreprise du Salut plénier opérée par le Christ, jusqu'à nos jours... La suppression des sentences... (Gen.3)

²⁸ **-15- « Elle sera sauvée cependant »** : malgré sa faute, en raison même du non-témoignage d'Adam auprès d'elle, lui le « chef » de la femme. Elle doit néanmoins se repentir et revenir à la voie de la Justice. Telle fut le cas précisément d'Anne, la mère de Marie, qui étant stérile, eut la joie d'enfanter une fille immaculée dans sa conception. Tel est le dogme catholique le plus encourageant pour toute femme, même si elle a perdu sa virginité. Mais encore faut-il que la foi soit présentée par l'Église enseignante comme une norme de vie et non point comme une exception inimitable. « Ego sum Dominus et non mutor... Je suis le Seigneur et je ne change pas » : la Pensée de Dieu en Jésus est toujours la même, mais les hommes ne s'y sont jamais accordés.

« tout en ayant des enfants » : Gr. « dia technogonias » ; il n'y a pas de mot « maternité » en grec, car contrairement à ce que l'on pense en général, le mot « mèter » que l'on traduit par « mère » signifie « Déesse ». Et il n'y a en grec aucun substantif formé sur « Mèter » ; ce qui signifie que la véritable maternité, digne de la femme, n'est jamais venue en ce monde. La « technogonia » signifie simplement « le fait d'avoir des enfants dans la douleur ». Ce n'est pas le fait d'avoir des enfants qui sauve la femme, mais la persévérance dans la foi, l'amour, la sanctification, et mieux encore le choix désormais de la chasteté, c'est-à-dire en raison même de la Foi véritable, « la renonciation aux œuvres mortes » : la maternité charnelle dans la douleur et dans le sang. Pour rendre exactement la pensée de l'apôtre, dans ce passage traduit et compris habituellement de travers, il faudrait dire : « Elle sera sauvée cependant, tout en ayant eu des enfants ». Toutes les femmes qui ont eu des enfants ont en effet imité Ève, et sont devenues solidaires avec elle de la transgression. C'est bien ce que Paul pense et exprime ici. De ce fait, si elles sont vraiment instruites de la Foi, elles peuvent être mises dans la désespérance, et se dire : « moi qui ai commis le même péché qu'Ève, pourrai-je être sauvée ? » Paul les rassure donc, en leur disant que leur faute antérieure à leur appel dans le Christ, commise dans l'ignorance, leur est entièrement pardonnée par le Baptême et ne les empêchera pas de parvenir au Salut, à condition qu'elles demeurent désormais dans la Foi en la mettant en application. La Foi mariale et la Foi apostolique coïncident en effet exactement : « Il n'y a qu'une seule foi ».

Saint Paul n'est donc pas misogyne, loin de là ! Il a au contraire le sens le plus aigu de l'éminente dignité de la femme, et de sa sublime vocation, telle qu'il l'a vue dans le mystère du Christ, le Mystère de la piété. Il s'oppose à ceux qui accuse la femme d'être la seule responsable du péché et qui voudraient de ce fait, l'exclure de l'assemblée chrétienne, la jugeant indigne du Royaume de Dieu. Cette fâcheuse tendance se trouvait en effet chez les disciples et même les Apôtres, dans l'entourage du Seigneur, comme en témoigne le dernier logion de l'Évangile de St Thomas. Elle persévéra longtemps dans l'Église, sous les influences

Chapitre 3 -

3/1- Parole sûre : si quelqu'un désire l'épiscopat, il aspire à un bel ouvrage ! 2- Il importe donc que l'Évêque soit irréprochable, homme d'une seule femme, sobre, sage, beau, hospitalier, capable d'enseigner ; 3- qu'il ne soit ni buveur, ni voleur, mais doux, pacifique, détaché de l'argent, 4- sachant bien diriger sa propre maison, ayant des enfants en obéissance avec une parfaite chasteté ; 5- qui ne sait pas diriger sa propre maison, comment prendra-t-il soin de l'Église de Dieu ? 6- Que l'Évêque ne soit pas un néophyte, de peur que, s'enflant d'orgueil, il ne tombe sous la condamnation du Diable. 7- Il faut aussi que les gens de l'extérieur portent sur lui un bon témoignage, de peur qu'il ne soit méprisé et ne tombe dans le filet du Diable. 8- Et tout aussi bien les diacres : qu'ils n'aient pas deux paroles, qu'ils ne soient pas enclins à la boisson, ni âpres au gain. 9- Qu'ils soient conscients du mystère de la foi en toute sa pureté. 10- Que de tels hommes soient d'abord éprouvés pour être admis ensuite sans reproche au diaconat. 11- Que leurs femmes soient de même chastes, non médisantes, sobres, fidèles en tout. 12- Que les diacres soient hommes d'une seule femme, sachant bien conduire leurs enfants et leurs maisons. 13- Ceux qui s'appliquent bien à leur ministère de diacres acquièrent pour eux-mêmes une dignité et une belle assurance dans la foi qui est dans le Christ-Jésus. 14- J'espère bien me rendre très vite auprès de toi ; 15- mais je t'écris cela au cas où je tarderais ; tu saurais ainsi comment te comporter dans la maison de Dieu, l'Église du Dieu vivant qui est la colonne et la base de la Vérité : 16- ce mystère de la piété qui est si grand, unanimement professé : manifesté dans la chair, justifié dans l'Esprit, contemplé par les Anges, prêché parmi les peuples, cru dans le monde, enlevé dans la gloire.

manichéennes et monastiques ; il faut voir là la raison majeure de la transgression canonique des institutions apostoliques concernant l'Évêque, le prêtre et le diacre, comme nous le verrons plus loin. La séparation des sexes a été fortement sanctionnée par les « clôtures » ; ce qui légalise « religieusement » le péché d'adultère, qu'exprimait déjà Adam en accusant la femme, au lieu de s'accuser lui-même devant l'interrogatoire divin (Gen.3). Cette même accusation s'est insidieusement répandue dans la « vie spirituelle » des meilleurs chrétiens, surtout s'ils étaient dans le clergé, et c'est ainsi qu'a été corrompue la foi mariale et apostolique. On a pratiquement déifié Marie et exclu Saint Joseph, considérés comme des exceptions inimitables ou des anomalies de la nature. A vrai dire c'est la nature déchue qui est anormale, et ce qui est arrivé à Nazareth est la véritable norme conforme à la Pensée éternelle de la Sainte Trinité, sur son image et sa ressemblance.

« à condition qu'elle persévère » : St Paul a brusquement passé au pluriel, alors que dans la première partie de sa phrase il parlait au singulier : « la femme ». Il emploie ici le pluriel en pensant aux femmes de l'Église, qui par leur baptême conforme à la Foi, ont revêtu un caractère sacré, comme il le dira plus explicitement encore en Tite 2/3 où il s'agit plus explicitement des femmes de prêtres, ou d'anciens, qui ont un rôle important d'éducation et d'instruction dans l'Église.

Chapitre 3 – Explication

3/1- Parole sûre : si quelqu'un désire l'épiscopat, il aspire à un bel ouvrage !²⁹ 2- Il importe donc que l'Évêque soit irréprochable, homme d'une seule femme, sobre, sage, beau, hospitalier, capable d'enseigner³⁰ ; 3- qu'il ne soit ni buveur, ni voleur, mais doux, pacifique, détaché de

²⁹ **Ch.3/1- « l'épiscopat »** : le mot grec a dérivé en « Évêque ». L'Évêque de l'Église des nations s'est éloigné progressivement de l'Évêque de l'Église apostolique, surtout dans l'Église catholique, où les Évêques sont devenus des personnages importants, recouverts de dignités, et constamment compromis avec les pouvoirs politiques, même militaires, des royaumes de ce monde. La compromission de l'Épiscopat de l'Église avec quantité de forces insidieuses et diaboliques a fait que l'Église s'est toujours trouvée en danger de mort, et que son histoire a été un scandale pour d'innombrables personnes. Qu'on lise en effet non pas seulement l'essai sur les mœurs de Voltaire, mais toute l'histoire de l'Église, honnête et objective. Il aurait fallu s'en tenir strictement à ce qui était écrit ici, sur la fonction sainte de l'Épiscopat : que de désastres eussent été évités. En outre, l'intelligence pleine de ce texte apostolique, comme nous allons le voir, peut amener le Royaume de Dieu sur la terre.

« **il aspire** » : cette parole ne justifie pas les ambitions personnelles qui n'ont cessé de se manifester au cours des siècles, à mesure que l'Évêque est devenu riche et honoré. Paul insiste sur le mot « bel ouvrage » : « c'est à un bel ouvrage qu'il aspire ». C'est pourquoi l'Évêque doit remplir toutes les conditions que l'Apôtre énumère ensuite.

³⁰ **-2- « irréprochable »** : « sans qu'il soit exposé à être critiqué », ou encore « tel qu'on puisse se dispenser de le contrôler ». Ce mot implique donc une perfection de justice, celle qui procède de la Foi parfaite. A vrai dire il en fut rarement ainsi et même les meilleurs Évêques, à partir de l'époque constantinienne, ont eu la conscience personnelle de leur péché, tout comme les prêtres juifs qui offraient toujours les mêmes sacrifices parce qu'ils n'avaient pas conscience d'être une bonne fois pour toutes délivrés du péché.

« **homme d'une seule femme** » : et non pas un veuf qui n'aurait été marié qu'une seule fois, comme le laissent entendre certaines traductions outrageusement perfides. C'est au moment où l'ancien est promu au rang d'Évêque, responsable de la communauté, qu'il doit être homme d'une seule femme, père de famille intègre et sans reproche. La Foi était proposée par les Apôtres à des adultes. Ce texte ne s'oppose pas non plus à ce qu'un Évêque puisse contracter mariage, étant entendu que ce mariage soit conforme à la Foi et qu'il soit virginal. Mais le Sacerdoce est plus grand que le Mariage ; en fait l'Église a subsisté en transgressant universellement et ouvertement la prescription apostolique, les Évêques n'étant pas mariés et n'ayant pas de « maison ». L'Écriture ne cache pas le désarroi profond de l'homme qui n'a pas de femme, ni de maison (Si.26/1s et surtout 36/21-27) ; ce désastre a donc été celui des Évêques qui, de ce fait, furent des hommes fragiles et terriblement influençables, ou alors agressifs et dominateurs. Mais l'institution canonique du célibat fut la conséquence obligée de la perte de la Foi apostolique : il a fallu enfermer dans des préceptes et des disciplines des hommes restés enfants qui n'avaient plus la lumière pour se conduire. Si l'Esprit-Saint a toléré au cours des siècles cette déficience, c'est qu'il y a un moindre mal dans un épiscopat - et un presbytérat - célibataire que dans un clergé et surtout un haut-clergé qui se serait perpétué par le péché originel en reproduisant la transgression d'Adam. C'est ainsi que le célibat sacré, malgré ses lacunes, reste la condamnation de ce monde de péché et la profession pratique d'une foi en la valeur de la virginité comme espérance de salut.

C'est pourquoi la solution n'est pas de changer la loi ecclésiastique, mais de la comprendre par la Foi, d'en mesurer ainsi les limites, et de ne revenir à la prescription apostolique que si l'on revient AUSSI à la Foi apostolique. Tout le mal vient de ce que la conscience humaine et

l'argent, 4- sachant bien diriger sa propre maison, ayant des enfants en obéissance avec une parfaite chasteté ³¹ ; 5- qui ne sait pas diriger sa propre maison, comment prendra-t-il soin de

chrétienne, jusqu'à nos jours, n'est pas entrée dans la vraie repentance qui consiste à rejeter le péché de génération et à retrouver l'Alliance virginale première et éternelle.

« **sobre** » : mot signifiant aussi « tempérant, modéré » dans ses désirs.

« **sage** » : et aussi « sain » d'esprit et de cœur, « simple », « modeste ».

« **beau** » : le mot « kosmos » signifie d'abord « ordre ». Le bel ordre (kosmos) de la Création. L'adj. signifie « beau, ordonné, droit, honnête » ; donc qui exclut toute manœuvre hypocrite et détournée... Or il est malheureusement manifeste que beaucoup d'Évêques se sont servis de la délation pour gouverner.

« **capable d'enseigner** » : homme d'enseignement. Ces Épîtres dites « pastorales », visent justement ce qui n'est plus désigné aujourd'hui par le mot fort utilisé : « pastoral » : elles exhortent avant tout à l'enseignement. La recommandation principale, et même unique, autour de laquelle toutes les autres sont ordonnées, est de veiller à la doctrine : que la doctrine de l'Évangile soit enseignée exactement à l'exclusion de toute doctrine étrangère. L'Apôtre a le sentiment le plus ferme que la Foi seule peut apporter la Rédemption, le Salut et le Royaume, et qu'elle l'apportera à condition qu'elle ne soit pas polluée par des apports philosophiques ou des coutumes désuètes et purement conventionnelles. Ainsi tout ce qui n'est pas l'enseignement de la Foi et l'expression de la Foi – par la prière et la Liturgie par exemple – est une perte de temps ; car avant de traiter de tout autre problème, il faut résoudre celui de la destinée humaine et écarter la sentence de la mort. Ce que l'on appelle aujourd'hui « pastorale » est l'administration et l'organisation de l'Église.

« **doux** » : « epieikès » : Litt. « de juste mesure ». Appliqué aux personnes : de bon caractère, indulgent.

« **pacifique** » : Litt. « non querelleur »

³¹ -4- « **sachant bien diriger sa propre maison** » : le mot « maison » conformément à l'étymologie hébraïque et au vrai sens de ce mot dans l'Évangile, notamment en Mt.7/24s. ne signifie pas seulement le lieu d'habitation, mais la « maisonnée », la « famille », à commencer par le foyer, le couple. Un célibataire ne peut donc pas avoir de « maison » à lui, même s'il a un logement confortable, voire un palais épiscopal. Il est nécessairement errant, au moins en son cœur et son esprit, dans une situation psychologique inconfortable ; ou alors mercenaire, comme l'indique le texte de l'Ecclésiastique cité ci-dessus (37/21-27). La Foi apostolique « ne sépare donc pas ce que Dieu a uni », tout au contraire : en témoignage de l'Alliance virginale féconde par l'Esprit de Sainteté, elle replace le couple humain au niveau du Dessein premier et éternel de la Sainte Trinité. En fait la prédication apostolique vient bousculer un monde de péché ordonné par la Loi, la loi ayant servi de pédagogue pour arriver à un patriarcat sacré, où le mâle prenant la responsabilité de ses actes est appelé à assurer la survie et l'éducation de ses enfants. Il ne faut donc pas détruire ce que la Loi a eu tant de peine à construire ou à maintenir, soit en Israël, soit chez les Nations, puisque toutes les nations ont un ordre matrimonial, indispensable pour assurer leur existence. Or, manifestement, à partir du 4^{ème} siècle, le christianisme fut un élément de division dans la famille, au profit d'organisations artificielles basées sur le célibat dit « sacré » qui sépare ce que Dieu a uni. C'est la virginité qui est sacrée, non le célibat, et la sexualité l'est aussi, lorsqu'elle est guidée par la Foi. La parole de Jésus qui fustigeait les eunuques qui prétendaient travailler au Royaume de Dieu (Mt.19) accable donc toutes les légitimations ecclésiastiques de l'adultère, de la séparation des sexes

Note sur le sens plénier des ordres sacrés (Tim.3/4, 12 et Ti.3/2s)

« **Ayant leurs enfants en toute obéissance et chasteté** » : historiquement parlant, le Texte Sacré vise l'accession aux ordres sacrés des pères de famille qui ont donné dans la conduite

l'Église de Dieu ? ³² 6- Que l'Évêque ne soit pas un néophyte, de peur que, s'enflant d'orgueil, il ne tombe sous la condamnation du Diable. ³³ 7- Il faut aussi que les gens de l'extérieur portent

de leur maison le bel exemple du patriarcat religieux, dont l'idéal était précisé par la Loi de Moïse. Toutefois le texte a un sens plénier et éternel, comme fondement du Royaume. En effet le mot « obéissance » (hupotagè) ici employé désigne le plus souvent l'obéissance à l'Évangile ; il désigne donc ici également l'obéissance que l'homme élevé aux Ordres Sacrés doit accorder lui-même à l'Évangile manifestant la volonté éternelle de la Sainte Trinité sur son image et ressemblance, « la famille établie sur des bases divines », selon le mot de Léon XIII. Ainsi la chasteté dont il est ici question désigne l'observance de l'Alliance virgine, qui, lorsqu'elle fut observée la première fois à Nazareth, à la suite d'une si longue série de générations de péché, nous donna Jésus le Juste. C'est effectivement l'idéal de Nazareth, selon l'enseignement pontifical « qui est proposé d'une manière absolue à tous les hommes ». Et c'est pourquoi le sacerdoce selon l'Ordre de Melchisédech, aboutit à la sanctification réelle du Nom du Père qui est le principe du Royaume, selon les demandes du Pater.

³² -5- « **comment prendrait-il soin de l'Église de Dieu ?** » Car l'Église de Dieu est en principe le milieu vital de la créature baptismale, de l'homme élevé à sa vraie nature de fils de Dieu. L'Évêque est chargé par le ministère du verbe de faire l'instruction et l'éducation de la Foi, dont doit vivre désormais sa propre famille, construite sur la foi, ayant passé avec lui, dans une obéissance unanime à l'Évangile, à l'Ordre de la Foi. Sa famille doit être la réalisation concrète de ce qu'il prêche et l'expression du parfait bonheur rendu à la créature humaine lorsqu'elle retrouve le commencement du Paradis Terrestre : « Au commencement, il n'en était pas ainsi... » S'il n'en était pas ainsi, on ne comprendrait pas que Paul recommande à Timothée et à Tite d'être eux-mêmes les modèles du troupeau, comme le fait aussi St Pierre. Lorsque St Paul était itinérant, il accomplissait une mission d'évangéliste, non d'évêque : « Je ne suis pas envoyé pour baptiser, mais pour prêcher... » (aux Cor.). Il parle ici pour les Évêques, non pour les missionnaires, qui sont « mobilisés », hors de leur foyer, du moins pour un certain temps, pour faire entendre le premier kérygme de l'Évangile. Mais il est bien évident que si l'homme et la femme ensemble sont unis dans le témoignage pour l'Évangile premier, vécu à Nazareth, leur persuasion sera pleine, comme l'annonce le Seigneur priant pour l'unité : « Qu'ils soient UN afin que le monde croie... », pour que la sanctification des chrétiens puisse aboutir, il faut une stabilité, dont le Droit Canon lui-même, si insensible qu'il soit, a tout de même reconnu la nécessité, lorsqu'il donnait aux curés de paroisse l'inamovibilité. Cette disposition tant qu'elle fut observée par les Évêques (qui se sont permis de transgresser le Droit par pure fantaisie de domination), a maintenu la stabilité de la Foi. Toutefois le presbytère n'était pas un « foyer », une « maison », telle que la définit ici l'Apôtre.

³³ -6- « **ne soit pas un néophyte** » : c'est-à-dire un homme qui, même s'il est d'âge mûr, même s'il a une bonne maison, ne soit pas un nouveau converti. Le néophyte est par définition celui qui vient tout juste de donner son assentiment de principe à Jésus-Christ et de recevoir le Baptême. Saint Ambroise fut un néophyte : son influence dans l'Église fut désastreuse pour y amener une mentalité manichéenne... Un tel « jeune » n'a pas encore eu le temps d'être éprouvé dans sa Foi, afin d'en approfondir les Mystères et d'en voir toute l'application pratique. Là encore l'Église a la plupart du temps dérogé à ce principe : elle a souvent élevé à l'Épiscopat des hommes qui n'avaient ni foyer ni maison, des clercs confinés dans les structures artificielles, et autrefois, de véritables adolescents promus à l'épiscopat pour des raisons de famille, d'intérêt, etc...

« **s'enflant d'orgueil** » : le mot « orgueil » n'est pas dans le texte. C'est l'idée de la suffisance vaniteuse liée au « personnage ». Les dignités et les costumes ont fait de l'Évêque un « personnage » qui ne put échapper que rarement à cette « enflure ». Même lorsque les nations

sur lui un bon témoignage, de peur qu'il ne soit méprisé et ne tombe dans le filet du Diable. ³⁴

8- Et tout aussi bien les diacres : qu'ils n'aient pas deux paroles, qu'ils ne soient pas enclins à la boisson, ni âpres au gain. ³⁵ 9- Qu'ils soient conscients du mystère de la foi en toute sa

ont simplifié leur protocole, l'Église a gardé longtemps des fastes surannés : c'est là un leurre qui explique fort bien que la menace, que Paul formule ensuite, se soit réalisée :

« il tombe sous la condamnation du Diable » : le texte ne peut avoir un autre sens que « la condamnation que la Diable a subie ». Or cette condamnation est sans appel : « le prince de ce monde est déjà jugé ». Il est très remarquable que Paul mentionne deux fois le Diable dans cette Épître à Timothée et que ce soit à propos de l'Évêque... Cela signifie qu'il y a un grave danger à convoiter l'Épiscopat, belle œuvre, certes, mais périlleuse, car le Diable qui veut enrayer à tout prix la Rédemption de l'homme, s'est directement attaqué aux Évêques, en les prenant dans les filets des traditions humaines qui annulent et empêchent le commandement de Dieu. C'est d'ailleurs dans ce sens qu'il faut lire les 3 premiers chapitres de l'Apocalypse, les lettres dites « aux Églises », qui ne s'adressent pas aux Églises, mais aux Évêques chargés des Églises. Que l'on se réfère au texte ; à l'exception de l'Évêque de Philadelphie, ils méritent tous des reproches, malgré leur bonne volonté. L'histoire de l'Église montre avec la plus haute évidence la carence du haut clergé, composé pour la plus grande partie d'hommes victimes des honneurs et des flatteries et parfois occupés par des préoccupations futiles ou mondaines.

³⁴ **-7- « il faut aussi que les gens de l'extérieur... »** mais l'avis des gens de l'extérieur, du temps de l'apôtre, les non-chrétiens, arrive en dernier lieu. C'est l'inverse qui fut fait pour la nomination des Évêques au cours de l'histoire : on a tenu compte avant tout de l'avis ou même des ordres formels des gens de l'extérieur, et même parfois des ennemis déclarés de l'Église, cela dans le souci de ne pas déplaire aux hommes. C'est ainsi que sont advenus des quantités d'Évêques flagorneurs et rampants devant les autorités civiles et militaires qui ensanglantèrent la terre de chrétienté par leurs séditions, leurs révolutions et leurs guerres. Les ennemis de l'Église sont sans cesse intervenus pour tenter de mettre à la tête des diocèses des hommes sans caractère et sans valeur, et parfois sans foi, afin qu'ils ne puissent s'opposer aux lois iniques dont ils étaient les auteurs.

« de peur qu'il ne tombe dans le filet du Diable » : car le filet du Diable est tendu par les gens de l'extérieur plus facilement accessibles à ses influences pour enrayer le mouvement de la Rédemption. Paul suppose ici que les gens de l'extérieur sont bienveillants, car, à son époque, l'Église est encore en paix avec les autorités civiles. Il n'en sera plus de même par la suite. Mais l'idée apostolique reste la même : elle aurait dû être prise en considération pour éviter ces fameux filets. A vrai dire, ils sont tendus depuis la faute originelle, et ils sont toujours les mêmes sous des aspects différents : Satan veut à tout prix garder son empire qui est celui de la mort (Hb.2/14). S'il maintient la génération adultère et pécheresse – la séparation des sexes (adultère) et la fornication (pécheresse), il est gagnant sur tous les tableaux. Une Église pompeuse et florissante qui ne condamne plus le péché de génération ne lui cause aucun dommage.

³⁵ **-8- « tout aussi bien les Diacres »** : Déjà du temps des Apôtres, les Diacres avaient moins de responsabilités que les Évêques. Mais les dispositions fondamentales sont identiques, pour la bonne raison qu'ils sont des hommes appelés à la même sanctification pour eux-mêmes et pour leur « maison ». Il en sera de même pour les prêtres en Ti.2/2s. La Foi ne supprime pas la nature, loin de là, elle lui donne tout son sens, en la ramenant à ce « commencement » d'avant la faute, à la pleine Justice devant la Face de son Créateur très saint. C'est l'homme tout entier, l'homme et la femme ensemble, dans l'unité de l'amour éclairé par la foi qui est appelé à devenir la ressemblance de la Sainte Trinité.

pureté. ³⁶ 10- Que de tels hommes soient d'abord éprouvés pour être admis ensuite sans reproche au diaconat. ³⁷ 11- Que leurs femmes soient de même chastes, non médisantes, sobres, fidèles en tout. ³⁸ 12- Que les diacres soient hommes d'une seule femme, sachant bien conduire leurs enfants et leurs maisons. ³⁹ 13- Ceux qui s'appliquent bien à leur ministère de diacres acquièrent pour eux-mêmes une dignité et une belle assurance dans la foi qui est dans

« **deux paroles** » : non seulement l'exclusion de la fourberie, mais aussi de la légèreté de celui qui ne sait pas tenir ses engagements ; c'est pourquoi Paul mentionne ensuite qu'il faut éprouver les Diacres.

« **après au gain** » : Litt. « d'un gain honteux ». Cf. les richesses des Abbayes, la Banque du Vatican, la Banque du Saint-Esprit, etc...

³⁶ -9- Litt. « qu'ils tiennent, ou gardent le mystère de la foi dans une conscience pure ». Le Mystère de la Foi n'est autre que le « Mystère de la piété », dont il sera question plus bas au v.15. C'est « Jésus fils de Dieu », comme Jean l'indique en terminant son Évangile (Jn.20/30-31). C'est le centre du Credo : « Jésus, son fils unique, conçu du Saint-Esprit, né de la Vierge Marie ». C'est là qu'est la racine de la rectification et du relèvement de la créature humaine. Paul enseigne ici la nécessité pour l'homme élevé au diaconat d'avoir une conscience éclairée et purifiée par le Mystère de la Foi. Le Royaume de Dieu s'enracine en effet dans des hommes qui ont des « maisons » dont ils sont pleinement responsables, et non pas dans des institutions ou des structures, qui ne peuvent être que des échafaudages bien vite encombrants, qui aliènent l'homme hors de sa véritable identité. Il est plus difficile de rectifier sa conscience par la vérité et de la purifier de la peur et de la honte, que de se soumettre servilement à des règlements et à des constitutions.

³⁷ -10- « **éprouvés** » : en instituant les séminaires, l'Église a effectivement soumis des jeunes gens à l'épreuve... Sans doute ce fut une nécessité urgente devant la décadence du Clergé au moment de la Renaissance païenne du 16^{ème} s. Toutefois la pensée de l'Apôtre est autre, puisqu'il suppose que les Diacres seront des hommes faits, à la tête d'une maison.

³⁸ -11- « **leurs femmes** » : il n'y a pas de possessif en grec, mais manifestement il ne s'agit pas ici de chrétiennes en général mais des femmes de Diacres, ou à la rigueur de femmes qui, sans être mariées », (rare dans l'ancien monde) peuvent être élevées au Diaconat, comme Phœbé (Rom.16/1).

³⁹ -12- même recommandation que pour l'Évêque. A vrai dire, une seule maison fut vraiment bonne, conduite selon la Pensée éternelle et primordiale de la Sainte Trinité : ce fut la maison de Joseph à Nazareth. C'est l'image et la ressemblance de la Sainte Trinité qui est la cellule de base du Corps du Christ. « Il les fit mâle et femelle » (Gen.1/27) et également 1 Cor.11/11 : « Dans le Christ Jésus, pas d'homme sans femme, pas de femme sans homme ». En fait, l'Église des Nations, au lieu de se construire ainsi sur la Création immuable du Père, rectifiée par la Foi, a proliféré en institutions de type militaire, groupant dans ses casernes hermétiquement fermées des hommes d'un côté, des femmes de l'autre, dont les traditions les ont emmurées dans la peur et la honte. Telle est la racine de tous les ressentiments qui provoquent apostasies et révoltes, puisque les pires ennemis de la Rédemption furent des hommes formés dans les cadres de la cléricature... A vrai dire, il eut été suffisant de s'en tenir simplement aux normes du Ps.128, compris par la Foi, l'épouse bien-aimée étant féconde par l'Huile Sainte : par l'Esprit-Saint. Si l'on prend ainsi le Texte apostolique dans toute son autorité sacrée, il apparaît clairement que le Royaume de Dieu viendra à partir d'hommes sûrs élevés au Sacerdoce, dont les « maisons », les foyers sont ordonnés suivent les Normes divines du commencement.

le Christ-Jésus.⁴⁰ 14- J'espère bien me rendre très vite auprès de toi ; 15- mais je t'écris cela au cas où je tarderais ; tu saurais ainsi comment te comporter dans la maison de Dieu, l'Église du Dieu vivant qui est la colonne et la base de la Vérité⁴¹ : 16- ce mystère de la piété qui est si grand, unanimement professé : manifesté dans la chair, justifié dans l'Esprit, contemplé par les Anges, prêché parmi les peuples, cru dans le monde, enlevé dans la gloire.⁴²

⁴⁰ **-13- « une dignité »** : litt. « un grade », un degré ». C'est-à-dire une progression dans l'ordre de la sanctification, de la relation à Dieu, dans le sens de la plus haute vocation de l'homme. Il n'y a là aucune allusion aux « dignités ecclésiastiques », qui ne furent que des amusements enfantins, indignes de la gravité sacerdotale.

« une belle assurance » : Litt. « une nombreuse et belle assurance ». Redondance du Texte qui indique que l'assurance de la Foi de ces hommes se manifestera en de multiples occasions. Saint Paul pense évidemment au Diacre St Étienne, dont l'assurance dans le martyre l'a sûrement bouleversé, juste avant sa conversion. St Étienne s'opposa en effet, (cf. Act.7) avec une force invincible, aux plus hautes autorités judaïques responsables de la mort du Christ, à une époque où Paul leur était servilement soumis. C'est pourquoi il précise bien ici de quelle « Foi » il s'agit : « celle qui est dans le Christ-Jésus », qui a réalisé l'espérance de la Loi et des Prophètes.

⁴¹ **-15- « la maison de Dieu »** : non pas l'Église faite de main d'homme et sa sacristie. Le mot est à lire en relation étroite avec la « maison » de l'Évêque et celle du Diacre dont il vient de parler. Parlons bien de « maisons » non de « familles », car les familles charnelles sont des « smalas » (même racine étymologique), et non pas des sanctuaires où l'Esprit de Dieu puisse manifester sa fécondité céleste, à travers l'amour sans hypocrisie, éclairé par la Foi, entre l'homme et la femme. Cf. toujours la parole de Léon XIII.

« colonne et base de la Vérité » : l'Église n'est pas la Vérité, mais seulement la colonne qui la supporte et la propose : elle ne « fait » pas la Vérité, elle doit seulement en témoigner, non pas comme une « mère et maîtresse », mais comme une humble servante. Ce n'est pas le candélabre qui éclaire, mais la lampe que l'on pose au-dessus. Lorsque l'Église s'idolâtre elle-même, et que ses membres éminents s'adjugent le droit de négliger ou de falsifier les Saintes Écritures, l'Église porte un faux témoignage, comme l'ont bien mis en évidence certains penseurs indépendants et sincères. On pourrait citer d'innombrables exemples de ces déficiences qui ont jusqu'ici retardé l'avènement du plein Salut.

⁴² **-16-** St Paul identifie la « Vérité », avec le « Mystère de la piété ». Cette expression est extrêmement intéressante : elle désigne la Révélation totale et définitive qui est dans le Christ en soulignant le processus de son avènement. En effet, il ne dit pas le « Mystère du Christ », comme souvent ailleurs ; il dit ici « le Mystère de la piété », et cela en rapport direct avec l'organisation de l'Église sur sa cellule de base : l'homme et la femme élevés ensemble aux Ordres Sacrés, dans une pleine conscience du Dessein de Dieu connu par la Foi. Car il n'y aurait jamais eu d'Homme-Christ, si la piété ne l'avait pas appelé sur la terre : cette piété qui fut initialement à Nazareth, où vraiment la créature humaine, virginale et sexuée, a correspondu et répondu d'une manière pleinement consciente dans la foi, au premier et initial commandement de Dieu promulgué pour Adam : « Tu mangeras de tous les arbres du jardin de délices, mais de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, tu ne mangeras pas... » Joseph et Marie n'avaient en effet que l'antique Révélation, mais ils en ont tenu compte. En laissant la génération à Dieu comme Père par l'observance de l'alliance virginale (« Comment cela se fera-t-il puisque je ne connais pas l'homme ? ») leur piété atteint son point exact : c'est la justesse exacte de la créature devant son Créateur. Telle est donc la réalisation concrète de ce « Mystère de la piété », que St Paul rappelle avec émerveillement à Timothée, afin que les Diares, et les

Épiscopos le mettent à leur tour en application dans leurs propres maisons. C'est alors, en effet, que l'Écriture prend son sens plénier et devient le fondement du Royaume. « Heureux en effet ceux qui gardent la Parole de Dieu et la mettent en application... » (Jésus à la femme du peuple, Lc.11/27-28). Certes malgré ses déficiences, l'Église est restée la base et la colonne de la Vérité : car où trouverait-on la Vérité sinon dans l'Église ? Mais lorsque dans l'Église la Vérité (le mystère de la piété) sera appliquée réellement par la Foi exacte, alors viendra le Royaume. Tout commence par la sanctification du Nom du Père, le 1^{ère} demande du Pater. Or, le Nom du Père ne saurait être sanctifié autrement que par l'observance de l'Alliance virginale, inscrite dans l'ouvrage de ses mains. Nous avons plus que l'ancienne Révélation : nous avons l'exemple même des pionniers de la Foi qui nous ont donné comme premier-né selon Dieu, le Verbe fait chair, maître de Vérité. Il est étrange qu'une telle démonstration n'ait pas été comprise !...

« **manifesté dans la chair** » : ce Mystère était promulgué par la Loi, dès l'origine, au Paradis terrestre, mais il fut empêché par le péché. Il était annoncé par les Prophètes : « Voici que la Vierge concevra et enfantera un fils... » (Is.7/14). « Quand celle qui doit enfanter aura enfanté » (Michée ch.5 malgré l'altération du texte). Et de même Malachie 2/15 : « N'a-t-il pas fait un seul être sur lequel repose l'Esprit ? Et cet être unique qu'attend-il sinon une semence d'Élohim ? » Ces prédictions furent accomplies par la sainte Génération du vrai Fils de l'Homme, « engendré et venu en ce monde pour porter témoignage à la Vérité ».

« **justifié par l'Esprit** » : car c'est l'Esprit-Saint qui en donne la pleine intelligence comme St Paul le dit dans le ch.2 de la 1^{ère} aux Cor. Les hommes charnels, privés de l'Esprit-Saint, « venus en ce monde vides » (Log. de St Thomas n°28), jugent que la Sagesse de Dieu, révélée par le Mystère de la piété, est une « folie », ou un « scandale ». A vrai dire les Apôtres eux-mêmes ont reçu l'Esprit-Saint lorsqu'ils eurent donné à ce Mystère de la piété leur assentiment, lorsque Marie elle-même en porta témoignage, pendant les jours qui précédèrent la Pentecôte. Ils furent ainsi confirmés par l'Esprit-Saint dans la Vérité. Comment Jésus était-il à la fois fils de Dieu et fils de David ? Il ne pouvait l'être que par la conception virginale. Mais qui pouvait porter témoignage de la conception virginale de Jésus, sinon Marie sa mère ? Et qui aurait cru au témoignage de Marie, si Jésus n'était pas ressuscité d'entre les morts ? C'est pourquoi le Mystère de la piété qui fut secret à Nazareth, a été « justifié par l'Esprit-Saint », au terme de toute la vie publique de l'Évangile où Jésus, fruit béni de ce Mystère, fut un signe de contradiction.

« **contemplé par les Anges** » : c'est précisément à propos de ce Mystère de la piété que les Anges se sont divisés au Paradis, au moment de la création de l'homme. Les Anges qui ont cru en la haute dignité de la créature humaine appelée à partager la gloire intrinsèque de la Sainte Trinité et à participer à la Génération du Verbe, se sont groupés derrière St Michel, en contemplant le Mystère de loin alors que sa réalisation en fut empêchée dès le départ par la séduction opérée par Lucifer sur Adam et Ève. Mais leur foi a été récompensée lorsque ce Mystère fut enfin réalisé à Nazareth, lors de la naissance dans la joie et l'allégresse du Christ Jésus Sauveur, ils sont venus chanter leur joie sur la terre, comme Luc le rapporte au ch.2.

« **cru dans le monde** » : « sans l'avoir vu, vous avez cru en lui » : ainsi s'émerveillait St Pierre en écrivant aux chrétiens de la Dispersion (1 Pe.1/8). C'est aussi un émerveillement pour St Paul de constater que ce Mystère de la piété a été cru dans un monde qui n'était pas préparé à l'accueillir, alors qu'il fut rejeté par Israël. Prévoyait-il que tant de siècles seraient encore nécessaires pour qu'il soit à nouveau mis en application ? Car les nations ont sans doute donné un assentiment de principe à Jésus-Christ, et ceux qui ont donné cet assentiment se sont enrôlés dans l'Église pour la prédication et les œuvres, pour la contemplation et la prière. Malheureusement la foi, pendant tout ce temps, n'a pas ramené la créature baptismale à la

Chapitre 4 –

4/1- L'Esprit dit expressément que dans les derniers moments certains se détourneront de la foi, portant leur attention à des discours trompeurs et à des doctrines diaboliques, 2- dans l'hypocrisie de propos mensongers, marqués au fer rouge dans leur propre conscience. 3- Ils interdiront le mariage, écarteront des aliments que Dieu a établis pour qu'ils soient pris avec action de grâce par les fidèles et ceux qui connaissent la vérité, 4- parce que toute créature de Dieu est bonne et rien n'est à rejeter, mais tout doit être pris avec action de grâce, 5- et tout est sanctifié par la parole de Dieu et la prière. 6- Proposant cela aux frères, tu seras un bon serviteur du Christ-Jésus nourri des paroles de la foi et de la bonne doctrine à laquelle tu t'es attaché. 7- les paroles profanes et les discours de vieille femme, évite-les. 8- Exerce-toi à la piété, car si l'exercice physique n'est que de peu d'utilité, la piété, elle, est utile à tout, car elle contient les promesses de la vie, la présente et la future. 9- Voilà une parole sûre et digne de toute créance : 10- puisque c'est précisément pour cette vie impérissable que nous peignons et combattons, mettant notre espérance dans le Dieu vivant qui est Sauveur de tous les hommes et surtout des croyants. 11- Voilà donc ce que tu prescriras et enseigneras. 12- Que personne ne méprise ton jeune âge, mais deviens le modèle des fidèles en parole, en amour, en conduite, en foi, en chasteté. 13- En attendant que j'arrive, persévère dans la lecture, l'argumentation, l'enseignement. 14- Fais valoir le charisme qui est en toi, qui t'a été donné par prophétie, après l'imposition des mains par le presbytère. 15- Médite et retiens tout cela, afin que tous voient tes progrès. 16- Veille sur toi-même et sur ton enseignement, et tiens-toi ferme en lui ; ce faisant tu te sauveras, toi, et tous ceux qui t'écoutent.

plénitude de l'âge qui la rendrait capable d'appliquer le même Mystère et de vivre selon la Vérité. Jésus en effet disait à ceux qui « croyaient en lui » : « Si vous demeurez en ma parole vous deviendrez mes disciples, et vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous délivrera » (Jn.8/31-32). Ce qui montre bien qu'entre l'adhésion de principe et la délivrance que la vérité opère, il peut se dérouler beaucoup de temps, nécessaire pour la rectification et l'assainissement de la psychologie humaine.

« **prêché parmi les peuples** » : Il manque ici un 7^{ème} terme qui achèverait bien cette litanie : « rejeté par Israël ». Paul ne le dit pas ici, parce que c'est là l'objet de sa terrible douleur (Rom.9/1-4). Ce Mystère qui fut rejeté par Israël est donc prêché parmi les peuples, ou « aux nations » ; selon l'ordonnance même de Jésus à la veille de son départ pour le Père : « Allez dans le monde, enseignez l'Évangile à toute créature ». Malheureusement pendant tout ce « temps des nations » (Lc.22/24) ce ne fut pas toujours l'Évangile authentique qui fut prêché, tel que le prêchaient les Apôtres et Paul, mais une démarcation du Mystère de la piété, présente comme une exception inimitable ou étrange...

« **enlevé dans la gloire** » : allusion à l'Ascension de Jésus, preuve éclatante de sa Justice comme il le dit lui-même en Jn.16/10. Hénoc et Élie furent enlevés dans la gloire en raison de leur justice (Hb.11/5). Mais il est également possible que St Paul fasse allusion à l'assomption d'autres personnes : Marie ? qui à cette époque avait été peut-être enlevé au ciel... Ceci selon la promesse en Mc.9/1. « Certains parmi ceux qui sont ici, ne goûteront pas la mort avant que vienne le Royaume de Dieu avec puissance ».

Chapitre 4 – Explication

4/1- L'Esprit dit expressément que dans les derniers moments certains se détourneront de la foi, portant leur attention à des discours trompeurs et à des doctrines diaboliques,⁴³ 2- dans l'hypocrisie de propos mensongers, marqués au fer rouge dans leur propre conscience.⁴⁴ 3- Ils interdiront le mariage, écarteront des aliments que Dieu a établis pour qu'ils soient pris avec action de grâce par les fidèles et ceux qui connaissent la vérité,⁴⁵ 4- parce que toute créature

⁴³ - **Ch4/1 - « Dans les derniers temps »** : la parole est vraie du temps de St Paul qui considère que la plénitude des temps est venue, et même que les derniers temps sont là. De même aussi St Jean dans sa 1^{ère} épître au début du ch.4. Ainsi nous sommes encore et plus que jamais dans les derniers moments ; nous assistons ainsi en spectateurs consternés à la dégénérescence accélérée de la race d'Adam et à l'effondrement de la conscience humaine, puisque le crime est devenu légal (avortement et bientôt euthanasie). A mesure que l'humanité s'enfonce dans l'apostasie et l'impiété, les caractéristiques annoncées par St Paul deviennent de plus en plus évidentes.

« **certains** » : dès l'ère apostolique certains s'étaient déjà détournés de la foi, tels Hyménée et Philèbe nommés ici. Le Texte sacré a un sens plénier et eschatologique de portée universelle, comme nous le constatons : ce ne sont plus seulement « certains » qui se sont détournés de la foi, mais c'est pour ainsi dire le monde entier qui a sombré dans l'athéisme doctrinal et politique. Il y a plus : car l'Acte fondamental de la Foi par lequel le Christ nous a été donné a été perdu même dans l'Eglise, puisqu'en nos jours c'est l'historicité même des Évangiles, surtout ceux de l'Enfance, qui est mise en doute. C'est ainsi que se réalise la prédiction de Jésus : « Lorsque le Fils de l'Homme reviendra, trouvera-t-il la foi sur la terre ? » Nous pouvons penser qu'il la trouvera, mais dans un petit nombre de « rescapés » qui seront les pionniers du Royaume ; tout comme il a trouvé la foi dans quelques personnes seulement en Israël, dans la lignée de David, lors de son premier avènement.

« **doctrines diaboliques** » : avec ses apparences trompeuses, évidemment, car le Diable se déguise toujours en Ange de lumière. Il suffit à Satan que le Mystère de la piété proprement dit soit oublié et laissé de côté, pour qu'il garde son empire, celui de la mort, sur toute chair humaine. Tant que la génération humaine ne lui est pas arrachée par la foi parfaite, il reste maître des Royaumes de ce monde, qui sont issus de cette génération.

⁴⁴ -2- « **marqués au fer rouge** » : les esclaves étaient marqués ainsi dans leur chair ; ici c'est dans leur conscience que de tels hommes sont marqués comme esclaves de Satan, eux qui propagent des doctrines diaboliques dans l'hypocrisie de propos mensongers. St Paul donne ensuite quelques caractéristiques de ces propos, et nous ne sommes pas peu surpris de constater qu'ils ont été admis dans l'Eglise et en quelque sorte canonisés par le Droit.

⁴⁵ -3- « **Ils interdiront le mariage** » : c'est effectivement ce qui a été fait et légalisé durant toute l'histoire de l'Eglise, puisque le Droit Canon exclut le Sacerdoce et le Mariage ; ceux qui sont « homme d'une seule femme » sont exclus des Ordres sacrés, alors que le Texte apostolique fixe là une condition pour les recevoir ! Il ne faut donc pas s'étonner si l'Eglise des Nations a toujours été en perte de vitesse, incapable de lutter contre la morbidité et la mortalité de ses propres membres. Mais cette disposition canonique pose une énigme : si l'Esprit-Saint qui assiste l'Eglise l'a tolérée au cours des âges, c'est qu'elle était un moindre mal que le mariage charnel qui retient l'homme dans la prévarication d'Adam. Il fallait donc que l'Eglise, coûte que coûte, témoignât de la valeur sacrée de la virginité : elle aurait dû le faire en comprenant l'enseignement du Verbe de Dieu lui-même dans sa génération sainte. Sa foi ne s'est pas maintenue à cette hauteur initiale. Elle a donc légiféré contrairement aux Institutions apostoliques. Comme elle n'a pas saisi le sens de la virginité sacrée dans le mariage, elle a

interdit le mariage pour mettre en valeur la virginité. Mais alors ce fut l'adultère qui continua à interdire à la créature humaine, même régénérée par le Baptême, l'accès au Royaume de la Sainte Trinité. Nous mesurons ici l'ampleur du piège diabolique tendu sous les pieds des chrétiens, par les hommes « marqués au fer rouge dans leur conscience », qui en « antichrist » ont joué dans l'Église le même rôle que le Serpent au paradis terrestre, comme St Paul le dit expressément en 2 Cor. 11/1-15 et aussi 1 Jn.4. Ainsi la Loi ecclésiastique a été une « force de péché », plus redoutable que celle de Moïse, où les chrétiens se sont trouvés piégés plus encore que les Juifs. Si la mort en effet a régné d'Adam à Moïse et de Moïse à Jésus-Christ, c'est que tous les hommes se sont trouvés solidaires psychologiquement et « chromosomiquement » de la transgression d'Adam (Rom. 5/14) ; s'ils sont restés également soumis à la mort de Jésus-Christ à nos jours, malgré son éclatant témoignage, c'est qu'ils sont restés prisonniers de la même transgression, et leur baptême n'a pu porter tous ses fruits.

« **écarteront les aliments** » : certains aliments : c'est ce que faisaient les Judaïsants encore attachés à la distinction des animaux purs et impurs. St Paul ne condamne pas ici l'adoption d'un régime hygiénique qui peut être convenable pour certaines personnes, mais c'est le fait d'attacher à ces pratiques alimentaires une valeur de « religion », comme si l'abstention de certains aliments était une condition de salut, et leur absorption un péché. A vrai dire, sur ce point, la conscience chrétienne s'est dégagée du piège, puisque les pratiques alimentaires n'ont plus le caractère de tabous qu'elles ont encore dans certaines religions comme l'Islam, laquelle est sans contredit la plus grande idolâtrie – Allah n'est pas le Dieu trinitaire, ni le Dieu « d'Abraham, d'Isaac et de Jacob » - et le piège le plus formidable qui soit encore tendu pour maintenir « religieusement » le péché qui provoque la mort et illusionner la conscience humaine par une pseudo-justice.

« **pour qu'ils soient pris** » : comme au début de la Genèse : « Tu mangeras de tous les arbres du jardin ». La prescription divine de la nourriture est formelle et générale. On peut hésiter ici sur le sens du relatif qui pourrait désigner aussi bien le mariage que les aliments. En fait « il faut manger effectivement de toute plante sauf de celle qui est amère », comme le disait Jésus à Salomé qui lui demandait si elle avait bien fait de ne pas enfanter (cité par St Clément d'Alexandrie). Il faut user de tout avec maîtrise de soi et action de grâce, et savoir que la source de la vie impérissable est dans le corps de l'homme, non dans les aliments, tout comme le corps du Christ est source de vie et de rédemption pour l'Église, « lui le Sauveur du corps ».

« **les fidèles** » : ceux qui ont la foi ; tout comme St Pierre qui a dû accepter de manger de tous les animaux dans sa vision de Joppé (Act.10). La connaissance de la Vérité : du Dessein de Dieu, libère en effet la conscience de toute contrainte conventionnelle, même si elle a eu une valeur pédagogique nécessaire et provisoire.

de Dieu est bonne et rien n'est à rejeter, mais tout doit être pris avec action de grâce,⁴⁶ 5- et tout est sanctifié par la parole de Dieu et la prière.⁴⁷ 6- Proposant cela aux frères, tu seras un bon serviteur du Christ-Jésus nourri des paroles de la foi et de la bonne doctrine à laquelle tu t'es attaché.⁴⁸ 7- les paroles profanes et les discours de vieille femme, évite-les. 8- Exerce-toi à la piété, car si l'exercice physique n'est que de peu d'utilité, la piété, elle, est utile à tout, car elle contient les promesses de la vie, la présente et la future.⁴⁹ 9- Voilà une parole sûre et digne de toute créance : 10- puisque c'est précisément pour cette vie impérissable que nous peinons

⁴⁶ **-4- « toute créature de Dieu est bonne »** : principe essentiellement libérateur ; pour les Apôtres, il n'y avait plus de morale de l'interdit, plus de tabous. Par la suite, il n'en fut plus de même, puisque la loi ecclésiastique a réintroduit de nombreux interdits, qui, pour être purement conventionnels, étaient présentés avec tout le poids de l'obligation morale grevant la conscience.

« pris dans l'action de grâce » : ou « reçu », car tout vient de Dieu, prodigue en toutes sortes de richesses, de beauté, de joie dans sa création. Il ne demande que l'Action de grâces, le « sacrifice de louange ». Paul indique bien que l'un des aspects fondamentaux du péché est de n'avoir pas rendu grâce ; et effectivement lorsqu'Adam reçut la femme de la main de Dieu, il n'est pas dit qu'il ait rendu grâce à Dieu. Il exprima sa joie, certes ; ainsi en est-il encore aujourd'hui (Cf. Rom.1/21).

⁴⁷ **-5- « tout est sanctifié »** : c'est le sens le plus probable : Paul indique en effet que les aliments considérés comme « impurs » sont purifiés par la bénédiction et la prière. Mais l'on peut traduire aussi : « On se sanctifie par la parole de Dieu et la prière », et non pas par les pratiques alimentaires. Le mot « prière » semble viser plus particulièrement la prière faite en groupe, au cours de laquelle est donné un enseignement ((enteuxis).

⁴⁸ **-6- « cela »** : semble désigner tout ce qui a été dit précédemment, mais plus particulièrement le bon usage du mariage, de l'union de l'homme et de la femme, et des aliments. La Foi est donc bien la vraie lumière pour toute conduite humaine ; mais tant que la conscience et la psychologie restent asservies à la génération charnelle et à la sexualité animale, elles ne peuvent accéder à cette pleine lumière de la Foi et restent prisonnières des ténèbres. D'où la nécessité de la Loi pédagogique pour ceux qui n'ont pas renoncé aux œuvres mortes. Les « paroles de la Foi », et la « belle doctrine » sont assurément synonymes, et correspondent aussi au Mystère de la piété, dont l'Apôtre a parlé précédemment, puisqu'il revient immédiatement ici sur la piété.

⁴⁹ **-7-** L'exercice physique pouvait n'être que de peu d'utilité dans l'ancien monde, où l'on était obligé de faire beaucoup d'efforts, ne serait-ce que pour se déplacer et accomplir les moindres travaux, puisqu'il n'y avait pas de force motrice. Depuis l'invention des moteurs, l'exercice physique est devenu très nécessaire. Mais cela n'infirme en rien l'importance de la piété, dont Paul dit qu'elle est « utile pour la vie présente », aussi bien que pour la future, ce qui montre qu'il envisage très clairement que le Mystère de la piété doit être mis en application dès cette terre. L'expérience séculaire de l'Église manifeste que les fruits attendus de la piété n'ont pas été obtenus, puisque les sentences de la mort et de la maladie sont restées appliquées tout aussi bien sur les chrétiens que sur les autres hommes. La chrétienté fut en effet ravagée par des fléaux épouvantables : pestes, famines, et surtout guerres fratricides. Tout cela était dû à l'iniquité persistante. Voilà qui démontre bien que le Mystère de la piété, promulgué, contemplé, mais non appliqué, n'a pas écarté la transgression qui a entraîné les sentences de la malédiction divine (Gen.3). Si en effet l'on ne reprend pas la vie humaine à la base rien n'est changé ; or rien n'est plus simple que l'amour virginal qui respecte exactement les dispositions naturelles universelles.

et combattons, mettant notre espérance dans le Dieu vivant qui est Sauveur de tous les hommes et surtout des croyants.⁵⁰ 11- Voilà donc ce que tu prescriras et enseigneras. 12- Que personne ne méprise ton jeune âge, mais deviens le modèle des fidèles en parole, en amour, en conduite, en foi, en chasteté.⁵¹ 13- En attendant que j'arrive, persévère dans la lecture,

⁵⁰ **-10- « la vie impérissable »** : litt. « la vie séculaire ». Le mot éternel « αἰδῖος » se rencontre seulement deux fois dans la Bible en Rom.1/20 « sa puissance éternelle » et Jude 1/6 « enchaînés éternellement ». Il n'existe pas dans le sens abstrait et philosophique qu'il a pris par la suite. Il y a seulement l'idée d'une vie qui échappe à tout dépérissement et à la mort, la « vie séculaire ». La conscience chrétienne, surtout depuis le Moyen Âge a transposé toutes les promesses du Christ dans l'autre monde, et n'a plus considéré que la foi devait changer radicalement l'orientation même de la vie terrestre. Cette manière de voir les choses altère grandement la lecture des Saintes Écritures qui deviennent alors inintelligibles ou franchement utopiques. A vrai dire, les difficultés psychologiques profondes, issues des complexes de honte et de peur, n'ont pas pu encore être résolues par la lumière de la Foi, et de ce fait, le filet du Diable est resté tendu sur le monde entier. Paul combat, lui, pour le salut de toute chair, conformément aux promesses du Christ, et il espère qu'il en sera de même pour ses disciples. C'est en effet l'assentiment aux promesses du Christ qui a déterminé l'adhésion des Apôtres à sa Personne : « Seigneur, à qui irions-nous ? Toi seul a les paroles de la vie impérissable ». Il y a nécessairement un délai entre cette première adhésion de foi à la personne du Christ, et l'aboutissement de la sanctification opérée par l'Esprit-Saint chez l'homme justifié par la foi. Tous, d'ailleurs, sommes coresponsables du développement du Corps du Christ, jusqu'à ce qu'il atteigne la plénitude, qu'il soit le milieu vital pleinement purifié pour la réalisation des promesses : la suppression de la mort. Alors la « moisson sera mûre », et le discernement définitif inaugurerait le Royaume.

« le Dieu vivant » : participe qui a certainement pour les Apôtres le sens de l'Hiphil hébreu, intraduisible en grec : « le Dieu vivifiant ». L'Église le chante dans le Credo pour l'Esprit-Saint « vivifiantem ». C'est le Dieu qui a l'initiative de la vie, il l'a eue pour la création d'Adam, pour la génération d'Ève à partir de ses os, et ensuite, lorsque la foi est venue dans le monde, pour la fécondation du Sein virginal de Marie. De même, comme prémices du Royaume, les naissances des Patriarches (Isaac) et des Prophètes (Samuel, Samson, Jean-Baptiste, et de nombreux saints du Nouveau Testament par une intervention miraculeuse de Dieu (Cf. notre livre « Introduction à l'Évangile », les 7 degrés de la génération). Avant que vienne cette pleine sanctification du Nom du Père, nous sommes dans le temps du Salut : « Dieu, sauveur de tous les hommes et surtout des croyants ». Nous sommes dans le temps de la paternité adoptive de Dieu par le Baptême des croyants. Il suffit que les fils adoptifs de Dieu lui rendent la Paternité réelle par le Sacrifice de Justice.

« sauveur de tous les hommes » : « Je ne suis pas venu pour juger mais pour sauver les hommes ». Paul a conscience que l'Ère du Salut est ouverte pour la manifestation de la Miséricorde : « Là où le péché a abondé, la grâce a surabondé ». Paul espérait sans doute que dans un bref délai tous les hommes seraient informés du Mystère du Christ et qu'ils adopteraient facilement la simplicité de l'Évangile, en vue de la rectification de la génération humaine. Le « Mystère de la piété », allait rendre la Paternité à Dieu... Or, en ce domaine, nous n'avons pas fait un pas depuis l'époque apostolique. L'Église des Nations a toujours regardé avec nostalgie vers les apôtres et les premiers disciples qui vivaient d'une libération rapidement perdue. Les moyens de communication et d'information modernes faciliteront-ils la prédication de l'Évangile ?

⁵¹ **-12- « modèle des fidèles »** : Timothée, en tant qu'Évêque, s'est-il conformé aux prescriptions que Paul lui donnait pour tout évêque ? Nous ne pouvons le savoir. Mais la

l'argumentation, l'enseignement. 14- Fais valoir le charisme qui est en toi, qui t'a été donné par prophétie, après l'imposition des mains par le presbytère. 15- Médite et retiens tout cela, afin que tous voient tes progrès. 16- Veille sur toi-même et sur ton enseignement, et tiens-toi ferme en lui ; ce faisant tu te sauveras, toi, et tous ceux qui t'écoutent.

Chapitre 5 -

5/1 – Ne fustige pas un plus ancien, mais console-le comme s'il était ton père. 2- Considère les plus jeunes comme des frères, les femmes plus âgées comme des mères, et les plus jeunes comme des sœurs, en toute pureté. 3- Assiste les veuves, celles qui le sont vraiment. 4- Si une veuve a des enfants ou des parents, que ceux-ci se soucient de manifester leur piété filiale d'abord à leur propre maison et de payer leur dette de reconnaissance à leur parenté : voilà ce que Dieu regarde avec faveur. 5- Assiste donc seulement celle qui est vraiment veuve et laissée seule, qui a mis son espérance en Dieu, persévérant jour et nuit dans la prière et les supplications, 6- et non pas de ces emmerdantes qui font la vie et qui sont mortes. 7- En définitive, c'est ceci qu'il faut prescrire pour que les fidèles soient sans reproche : « Si quelqu'un ne prend pas soin de ses proches, et surtout de ceux de sa maison, il a renié la foi, il est pire qu'un infidèle. » 9- N'inscris pas une veuve de moins de 60 ans, qu'elle ait été femme d'un seul homme, 10- qu'on lui rende un bon témoignage pour ses bonnes œuvres, qu'elle ait élevé ses enfants, qu'elle ait pratiqué l'hospitalité, lavé les pieds des saints, secouru les indigents, persévéré dans les bonnes œuvres. 11- Mais les jeunes veuves, écarte-les : lorsqu'elles en arrivent à tourner le Christ en dérision, elles veulent se remarier, 12- portant la condamnation d'avoir renier leur foi naissante. 13- C'est alors qu'elles se mettent en tête de ne rien faire, de circuler de maison en maison, en ajoutant à l'oisiveté le bavardage et l'indiscrétion, parlant à tort et à travers. 14- Je préfère donc que les jeunes veuves se remarient, qu'elles aient des enfants, qu'elles soient maîtresses de maison, et qu'elles ne donnent à l'adversaire aucune raison de médire. 15- Car certaines déjà se sont détournées pour suivre Satan. 16- Si un homme a des veuves à sa charge, qu'il leur fournisse le nécessaire, afin que l'Église ne soit pas surchargée pour que nous puissions subvenir à celles qui sont réellement veuves. 17- Les anciens qui s'acquittent bien de leur charge de présidence méritent un double honneur, surtout ceux qui peinent pour la parole et l'enseignement. 18- L'Écriture dit en effet : « Tu ne muselleras pas le bœuf qui foule », et aussi : « Tout ouvrier mérite son salaire ». 19- Ne reçois pas d'accusation contre un ancien, sinon sur la déposition de deux ou trois témoins. 20-

parole de Dieu demeure : pour que l'Évêque soit le modèle des fidèles, il faut qu'il réalise un foyer, et en son foyer l'image et la ressemblance de la Sainte Trinité par un amour éclairé par la foi, selon l'archétype de Nazareth. Les prescriptions qui suivent montrent assez que St Paul espère fermement que Timothée trouvera en lui-même, devant Dieu, toute l'assurance désirable. Le Salut advient par des hommes sûrs, qui témoignent de la plénitude de l'âge du Christ, et non pas par des institutions humaines occupées par des adolescents. De telles institutions ont paru nécessaires par le passé, elles le furent sans doute, puisqu'elles nous ont maintenu le Bon Dépôt. A nous maintenant de les dépasser pour revenir à ce commencement qui est aussi la fin : le Mystère de la piété dans toute son application pratique.

Les pécheurs reprends-les devant tous, afin que les autres en conçoivent de la crainte. 21- Je t'adjure devant Dieu et devant Jésus-Christ de t'en tenir à ces règles sans jugement à priori et de ne rien faire par favoritisme. 22- Ne sois pas pressé d'imposer les mains à personne, et ne te rends pas coupable du péché d'un autre. Garde-toi chaste. 23- Cesse de ne boire que de l'eau, mais prends aussi un peu de vin, à cause de ton estomac et de tes fréquents malaises. 24- Il en est dont les péchés sont évidents et les conduisent au jugement ; chez d'autres, ils n'apparaissent qu'ensuite. 25- Pareillement les bonnes œuvres : elles sont manifestes, mais celles qui ne le sont pas tout de suite ne peuvent rester cachées.

Chapitre 5 - Explication

5/1 – Ne fustige pas un plus ancien, mais console-le comme s'il était ton père. 2- Considère les plus jeunes comme des frères, les femmes plus âgées comme des mères, et les plus jeunes comme des sœurs, en toute pureté. 3- Assiste les veuves, celles qui le sont vraiment.⁵² 4- Si une veuve a des enfants ou des parents, que ceux-ci se soucient de manifester leur piété filiale d'abord à leur propre maison et de payer leur dette de reconnaissance à leur parenté : voilà ce que Dieu regarde avec faveur.⁵³ 5- Assiste donc seulement celle qui est vraiment veuve et laissée seule, qui a mis son espérance en Dieu, persévérant jour et nuit dans la prière et les supplications,⁵⁴ 6- et non pas de ces emmerdantes qui font la vie et qui sont mortes.⁵⁵ 7- En

⁵² - **Ch.5/1-2** – L'assistance de l'Église aux veuves. Passage important (1-16) qui nous montre que l'Église apostolique avait déjà ses « œuvres » de bienfaisance. St Paul montre nettement que le but de l'Église n'est pas de secourir les misères, ni d'apporter une amélioration sociale au monde : ce ne sont là que des occupations secondaires par rapport à la profession authentique de la Foi.

« **Ne fustige pas un plus ancien** » : il ne s'agit pas d'un fidèle chargé de la communauté, mais ici le mot a un sens général : il s'agit d'un fidèle plus âgé que Timothée, qui était relativement jeune dans sa charge d'Évêque. « Console-le » : le mot est de la même racine que le mot « paraclet ».

« **Assiste** » : c'est bien le verbe « Timaô » que l'on traduit souvent par « honorer ». Mais le sens premier de ce mot est « payer ce qui est dû », ou « estimer à sa juste valeur », comme on dit en Fr. « honorer une facture ou une traite ». Il s'agit donc de donner aux veuves que l'Église a prises en charge, l'assistance qui leur est nécessaire et que l'Église s'est engagée à leur donner. C'est une obligation de charité à leur égard. Mais Paul veut que l'on n'écrive pas n'importe qui sur les listes d'assistance, pour éviter les abus, qui évidemment, n'ont pas manqué de se produire. La tentation est tellement grande de vivre à ne rien faire, de la mendicité, en profitant de la situation.

⁵³ -**3**- Les œuvres d'assistance de l'Église ne dispensent pas les fidèles de leurs devoirs à l'égard de leurs proches, selon le commandement de Dieu « Tu honoreras ton père et ta mère ». C'est à ce commandement que St Paul fait ici allusion.

⁵⁴ -**4-5**- Conditions sévères qui seront renforcées dans les v.9-10s. Ces conditions restreignent de beaucoup les personnes que l'Église s'engagera à assister.

⁵⁵ -**6**- L'adjectif ici employé qui peut paraître inconvenant dérive d'un substantif qui signifie « excrément liquide ».

définitive, c'est ceci qu'il faut prescrire pour que les fidèles soient sans reproche ⁵⁶ : 8- « Si quelqu'un ne prend pas soin de ses proches, et surtout de ceux de sa maison, il a renié la foi, il est pire qu'un infidèle. » ⁵⁷ 9- N'inscris pas une veuve de moins de 60 ans, qu'elle ait été femme d'un seul homme, ⁵⁸ 10- qu'on lui rende un bon témoignage pour ses bonnes œuvres, qu'elle ait élevé ses enfants, qu'elle ait pratiqué l'hospitalité, lavé les pieds des saints, secouru les indigents, persévéré dans les bonnes œuvres. ⁵⁹ 11- Mais les jeunes veuves, écarte-les : lorsqu'elles en arrivent à tourner le Christ en dérision, elles veulent se remarier, 12- portant la condamnation d'avoir renier leur foi naissante. ⁶⁰ 13- C'est alors qu'elles se mettent en tête de ne rien faire, de circuler de maison en maison, en ajoutant à l'oisiveté le bavardage et l'indiscrétion, parlant à tort et à travers. ⁶¹ 14- Je préfère donc que les jeunes veuves se remarient, qu'elles aient des enfants, qu'elles soient maîtresses de maison, et qu'elles ne

⁵⁶ **-7- « en définitive »** : Gr. « kaì tauta », le kaì au début de la phrase exprime que Paul va énoncer une conclusion qui servira de norme de conduite. « Cela » désigne ce qui va suivre. Le sujet pluriel de la phrase ne désigne pas les veuves, mais les fidèles dont il a déjà prescrit les devoirs au v.4.

⁵⁷ **-8-** règle importante, comme tout le développement, qui montre bien que l'Église ne peut pas se construire sur une pagaille d'individus errants, mais sur un ordre familial préétabli, conforme dans ses grandes lignes à la Loi mosaïque, qui fonde le Patriarcat sacré d'Israël. La cellule de base du Corps Mystique reste l'homme et la femme solidement établis sur la Trinité dans l'acte de la Foi, selon 1 Cor. 11/1-11. C'est ce qui s'est passé en Israël dans la lignée de David : l'ordre de la Loi a été dépassé, mais dans le cadre pédagogique indispensable de la Loi. Les institutions ecclésiastiques qui ont prétendu travailler au Royaume, ont mobilisé des célibataires. Elles ont ainsi porté tort à l'ordre familial légal, et c'est pourquoi elles n'ont pas pu apporter le Royaume, c'est tout juste si elles ont pu maintenir le mémorial de la Foi. On a manqué le but pour vouloir aller trop loin, et l'on s'est perdu dans des œuvres d'assistance au détriment de l'exacte profession de la Foi dans la continuité et l'intégrité de toute la Révélation. 9-16 – Paul reprend en les accentuant les mêmes prescriptions que dans les v.1-8

⁵⁸ **-9- « inscris »,** ou « enregistre ». Il s'agit bien des veuves assistées par l'Église. Il n'est pas dit qu'elles soient baptisées et chrétiennes. Cependant, du fait de leur inscription, elles sont plus favorables à recevoir un catéchuménat, et même éventuellement un Baptême. 60 ans : disons l'âge de la retraite, personnes âgées qui ne peuvent plus subvenir à leur besoin par un travail rétribué.

⁵⁹ **-10-** Conditions sévères qui devaient être interprétées évidemment pour chaque cas. Ce sont des exigences morales pédagogiques destinées à rehausser l'image de marque de l'Église.

⁶⁰ **-11-12-** Paul revient aux jeunes veuves dont il a parlé au v.6. Elles « tournent le Christ en dérision », par le seul fait qu'elles veulent se marier, c'est-à-dire qu'elles ne tiennent aucun compte de l'enseignement de la Foi pour leur vie pratique. C'est le Christ né d'une vierge, bien entendu.

« leur foi naissante » : litt. « leur foi première », c'est-à-dire les premières instructions de la foi qu'elles ont reçues en recevant le catéchuménat. Ces jeunes veuves ne sont pas baptisées. Il n'est pas dit qu'elles aient reçu l'appel de la Foi.

⁶¹ **-13-** Parce que précisément l'assistance que leur donne l'Église favorise cette vie d'oisiveté. Le Gr. indique même « elles font un calcul », elles jugent que c'est une bonne affaire pour elles de vivre ainsi gratuitement aux crochets de la communauté.

donnent à l'adversaire aucune raison de médire.⁶² 15- Car certaines déjà se sont détournées pour suivre Satan.⁶³ 16- Si un homme a des veuves à sa charge, qu'il leur fournisse le nécessaire, afin que l'Église ne soit pas surchargée pour que nous puissions subvenir à celles qui sont réellement veuves.⁶⁴ 17- Les anciens qui s'acquittent bien de leur charge de présidence méritent un double honneur, surtout ceux qui peinent pour la parole et l'enseignement. 18- L'Écriture dit en effet : « Tu ne muselleras pas le bœuf qui foule », et aussi : « Tout ouvrier mérite son salaire ». 19- Ne reçois pas d'accusation contre un ancien, sinon sur la déposition de deux ou trois témoins. 20- Les pécheurs reprends-les devant tous, afin que les autres en conçoivent de la crainte. 21- Je t'adjure devant Dieu et devant Jésus-Christ de t'en tenir à ces règles sans jugement à priori et de ne rien faire par favoritisme. 22- Ne sois pas pressé d'imposer les mains à personne, et ne te rends pas coupable du péché d'un autre. Garde-toi chaste.⁶⁵ 23- Cesse de ne boire que de l'eau, mais prends aussi un peu de vin, à cause de ton estomac et de tes fréquents malaises. 24- Il en est dont les péchés sont évidents et les conduisent au jugement ; chez d'autres, ils n'apparaissent qu'ensuite.⁶⁶ 25- Pareillement les bonnes œuvres : elles sont manifestes, mais celles qui ne le sont pas tout de suite ne peuvent rester cachées.

ooo

⁶² **-14- « Je préfère »** : Paul indique qu'il ne faut forcer personne ; il consent à ce qu'elles désirent elles-mêmes : se marier ; l'épanouissement de la femme est d'être maîtresse de maison, comme l'indique le ch.31 du Livre des Proverbes. Donc d'établir un ordre familial stable. De ce fait, les Judaïsants avaient raison d'imposer la circoncision pour la solidité sacrée de cet ordre familial : ils avaient tort de voir dans cette disposition confiée à Abraham une condition expresse de Salut. Ici Paul rejoint le souci des Judaïsants.

« **l'adversaire** » : toute force opposée à l'Église.

⁶³ **-15-** Celles qui ont carrément renié la Foi, et sont revenues au monde, au mariage charnel.

⁶⁴ **-16-** A lire en parallèle avec le v.8 précédent.

⁶⁵ **-22- « imposer les mains »** : pour élever un fidèle au titre d'Ancien et lui conférer le Sacerdoce. Il était déjà difficile de savoir à qui l'on avait à faire !... On ne saurait dire la multitude d'hypocrites qui se sont introduits dans l'Église soit pour la perdre, soit pour profiter des honneurs et des avantages qu'elle pouvait procurer !...

« **garde-toi chaste** » ou « pur » : sans compromission avec qui que ce soit.

⁶⁶ **-24-** Constatation de fait qui ne peut pas apporter de grand avantage dans les cas concrets. A lire en continuité avec le v.22.

Chapitre 6 –

6/1- Ceux qui sont sous le joug de l'esclavage doivent estimer leurs maîtres comme dignes de tout honneur afin que le nom de Dieu ne soit pas blasphémé, ni la doctrine. 2- Ceux qui ont pour maîtres des fidèles, qu'ils ne les méprisent pas du fait qu'ils sont frères ; mais qu'ils les servent d'autant mieux qu'ils sont fidèles et que ce soit en tant que bien-aimés qu'ils reçoivent leurs services. 3- Si quelqu'un enseigne autre chose et ne s'en tient aux discours salubres de notre Seigneur Jésus-Christ et à la doctrine conforme à la piété, 4- il s'enfle d'orgueil, il n'a rien compris, et il est morbide avec ses vaines recherches et querelles de mots ; de là dérivent envie, animosité, outrages, soupçons pervers, 5- conflits entre hommes corrompus d'esprit, qui tournent le dos à la vérité, s'imaginant que la piété est un commerce... 6- Certes, c'est une grande affaire que la piété, pour qui se suffit à lui-même ; 7- car nous n'avons rien apporté en ce monde, et nous ne pourrions rien en emporter. 8- Soyons donc satisfaits si nous avons nourriture et vêtement. 9- Ceux qui veulent s'enrichir, sombrent dans la tentation, et le filet de multiples désirs insensés et nocifs qui engloutissent les hommes dans la ruine et la perdition. 10- Ceux qui s'y laissent prendre ont erré loin de la foi et se procurent pour eux-mêmes d'innombrables douleurs. 11- Toi, homme de Dieu, fuis tout cela : recherche la justice, la piété, la foi, l'amour, la patience, la douceur. 12- Combats le beau combat de la foi, empare-toi de la vie impérissable à laquelle tu es appelé, et pour laquelle tu as porté un beau témoignage devant de nombreux témoins. 13- Je t'engage devant Dieu qui répand la vie dans l'Univers et devant Jésus-Christ qui a porté un beau témoignage devant Ponce Pilate, toi, garde le commandement, 14- sans tache et sans reproche, jusqu'à l'Épiphanie de notre Seigneur Jésus-Christ, 15- que manifestera, au moment voulu, le bienheureux et unique Souverain, le Roi des régnants, et le Seigneur de ceux qui gouvernent, 16- le seul qui détient l'immortalité, qui habite la lumière inaccessible, qu'aucun homme n'a vu ni ne peut voir, à lui l'honneur et l'empire éternels. Amen. 17- A ceux qui sont riches dans le siècle présent, prescris de ne pas s'enorgueillir, de ne pas mettre leur espérance dans une richesse trompeuse, mais en Dieu, qui nous procure tout avec abondance pour notre usage. 18- Qu'ils fassent le bien, qu'ils abondent en bonnes œuvres, qu'ils soient prompts à donner, à communiquer, 19- et qu'ils se préparent un trésor solide pour l'avenir, afin qu'ils reçoivent la véritable vie. 20- Ô Timothée, garde le bon dépôt ! Écarte les nouveautés profanes que l'on raconte. 21- Oppose-toi à une science mensongère, à laquelle certains ont adhéré pour sombrer dans la foi. La grâce soit avec vous.

Chapitre 6 – Explication

6/1- Ceux qui sont sous le joug de l'esclavage doivent estimer leurs maîtres comme dignes de tout honneur afin que le nom de Dieu ne soit pas blasphémé, ni la doctrine. 2- Ceux qui ont pour maîtres des fidèles, qu'ils ne les méprisent pas du fait qu'ils sont frères ; mais qu'ils les servent d'autant mieux qu'ils sont fidèles et que ce soit en tant que bien-aimés qu'ils reçoivent

leurs services.⁶⁷ 3- Si quelqu'un enseigne autre chose et ne s'en tient aux discours salubres de notre Seigneur Jésus-Christ et à la doctrine conforme à la piété, 4- il s'enfle d'orgueil, il n'a rien compris, et il est morbide avec ses vaines recherches et querelles de mots ; de là dérivent envie, animosité, outrages, soupçons pervers, 5- conflits entre hommes corrompus d'esprit, qui tournent le dos à la vérité, s'imaginant que la piété est un commerce...⁶⁸ 6- Certes, c'est une grande affaire que la piété, pour qui se suffit à lui-même⁶⁹ ; 7- car nous n'avons rien apporté en ce monde, et nous ne pourrions rien en emporter. 8- Soyons donc satisfaits si nous avons

⁶⁷ - **Ch.6/1-2** – St Paul est ici en plein accord avec St Pierre, (1a 2/18s). Ce qui importe avant tout aux yeux des Apôtres, n'est pas le standard de vie ou la situation sociale, mais l'authentique profession de la Foi et de la doctrine du Christ. L'esclave est un confesseur tout aussi bien qu'un homme libre. La meilleure prédication est celle d'un comportement « aberrant » par rapport aux revendications agressives qui forment la trame des royaumes de ce monde et plus encore des démocraties modernes. « La doctrine » est le Sermon sur la Montagne (Mt.5-7) qui était évidemment pris au pied de la lettre et selon son véritable esprit. C'est en imitant Jésus-Christ, « Agneau immolé », et « condamné injustement » que le chrétien confesse l'authenticité divine des paroles qui ne peuvent être crédibles que si elles sont appliquées. A cette condition le disciple est un sel de la terre, non affadi. Il n'en fut pas ainsi, malheureusement : ce fut même tout le contraire qui se produisit, puisque les chrétiens se sont montrés parfois plus cruels, plus féroces que les autres hommes dans leurs conquêtes (conquistadors), leurs croisades, leur colonisation (traite des noirs). Ce sont les nations chrétiennes qui détiennent la bombe atomique. C'est en terre de chrétienté que l'esclavage a revêtu sa forme la plus horrible, le prolétariat et le salariat ; l'asservissement de l'homme par l'argent, victimes des sociétés « anonymes » et de syndicats douteux. C'est ainsi que nous pouvons juger que nous sommes parvenus à ces derniers temps, que Paul décrit au début du ch.4 de cette épître et en 2 Tim. 3/1s.

⁶⁸ - **3-5** Effectivement l'histoire démontre que la chrétienté ne s'en est pas tenue à cette « saine doctrine », doctrine de santé, et nous avons hérité des maux et des travers énumérés ici : envie, jalousie, outrages, séditions, guerres, etc...

« **s'imaginant que la piété est un commerce** » : ou « source de profit ». C'est ainsi que les Évêchés et les Abbayes furent d'immenses sources de profit, les principaux Évêchés de France convoités comme des sources immenses de revenus... Et l'on pourrait multiplier les exemples. On voit encore aujourd'hui ces travers autour des lieux d'apparitions, où prospèrent les « magasins de piété »... cette seule expression montre assez que la conscience chrétienne a glissé tout à fait au-dessous de la Pensée apostolique. Voir également les Banques du Vatican, etc...

⁶⁹ -**6-** « bonne affaire que la piété » : St Paul transpose immédiatement cette expression dans le domaine spirituel, puisque la piété assure le bonheur et la vie présente et future. La vie dépend en effet de la piété, de la relation exacte de la créature à son Créateur. La vraie piété est liée en effet à la nature ouvrage de ses mains, selon une théologie du corps qui le considère comme le vrai temple de l'Esprit-Saint, pour le culte en Esprit et en Vérité, l'adoration réelle recherchée par Dieu le Père (Jn.4/23-24). Tant que la piété est emprisonnée dans les symboles, elle ne peut encore porter son fruit de vie ; la loi liturgique, même la meilleure, est d'abord une pédagogie de la Foi. Les conditions de simplicité et de pauvreté sont évidemment faciles pour ceux qui, dans une foi véritable, trouvent le bonheur trinitaire. Elles sont plus difficiles pour les autres : et c'est pourquoi ceux qui avaient encore besoin de la pédagogie de la Loi s'y sont asservis par des vœux. Les Saints de l'Église ont toujours observé des conditions de pauvreté et de simplicité réelles.

nourriture et vêtement. 9- Ceux qui veulent s'enrichir, sombrent dans la tentation, et le filet de multiples désirs insensés et nocifs qui engloutissent les hommes dans la ruine et la perdition. 10- Ceux qui s'y laissent prendre ont erré loin de la foi et se procurent pour eux-mêmes d'innombrables douleurs. ⁷⁰ 11- Toi, homme de Dieu, fuis tout cela : recherche la justice, la piété, la foi, l'amour, la patience, la douceur. ⁷¹ 12- Combats le beau combat de la foi, empare-toi de la vie impérissable à laquelle tu es appelé, et pour laquelle tu as porté un beau témoignage devant de nombreux témoins. ⁷² 13- Je t'engage devant Dieu qui répand la vie dans l'Univers et devant Jésus-Christ qui a porté un beau témoignage devant Ponce Pilate, toi, garde

⁷⁰ - **9-10** : parole apostolique de la plus haute importance, vraie pour les individus, mais aussi pour les collectivités qui furent parfois d'une rapacité extrême, alors que leurs membres avaient fait vœu de pauvreté. Il faut s'en tenir strictement à cette précieuse monition de Paul, car tout chrétien doit être un « homme de Dieu ».

⁷¹ -**11- « toi, homme de Dieu, fuis tout cela... »** arrachement nécessaire à ce monde, et surtout à l'argent qui en est, plus que jamais, le principe moteur, dans la convoitise.

« **la justice** » : ou « justification », l'exactitude de la relation de la créature humaine à son Créateur, par l'assentiment de la Foi. « L'homme justifié par la foi vivra ».

« **la piété** » : dont le « mystère » a été étudié ci-dessus, ch.3/15. Lorsque la piété fut parfaite, elle nous a donné son premier fruit béni, Jésus le Juste, enfanté selon la Justice en « témoin de la Vérité » (Jn.18/37), premier-né des fils de Dieu et véritable fils de l'homme. C'est la piété qui procède de la Foi, qui se rattache à la création du Père, non pas à un culte symbolique ou pédagogique provisoire.

« **la foi** » : Timothée a déjà la foi. Comment peut-il la chercher encore, sinon en la mettant en pratique pour qu'elle porte tout son fruit. Sinon, la Foi est « morte sur elle-même », comme l'enseigne St. Jacques. Or, l'Acte de la Foi primordiale est de laisser à Dieu l'initiative de la vie dans l'observance de l'Alliance virgine et eucharistique, pour que son Nom de Père soit sanctifié et que la créature humaine participe à sa gloire. Joseph et Marie et leur Acte de Foi sont sans cesse mentionnées dans le culte chrétien, mais personne ne les a jamais imités.

« **l'amour** » : « comme je vous ai aimés », « prenez et mangez, ceci est mon corps ». Le Verbe de Dieu ramène l'homme à l'Arbre de la vie planté au Paradis de Dieu (Ap.2/7).

« **la patience** » : qui n'est pas la résignation au mal, comme on l'a souvent prêchée, comme s'il y avait dans l'existence du mal une volonté de Dieu. C'est la patience dans la profession de la foi en portant l'opprobre du Christ : « Sortons hors de la ville, portant sur nous son opprobre ».

« **la douceur** » : ou mansuétude : l'opposé de la violence. « Bienheureux les doux... »

Il ressort de tout cela que Paul désire que Timothée, et ceux qui avec lui ont une responsabilité dans l'Église, Évêques, Prêtres et Diacres, soient des hommes sûrs, affermis dans leur conscience devant Dieu par l'exacte profession de la Foi qui justifie. Ils donneront l'exemple d'une vie conjugale et virgine à la tête de leurs maisons, pour être les modèles des fidèles. La cellule de base du Corps du Christ est l'homme et la femme établis sur la base inébranlable de la Trinité Sainte, dont ils sont ensemble l'image et la ressemblance (Gen. 1/27). Ce n'est qu'à cette condition que l'Église peut porter un témoignage authentique et crédible pour le bonheur et le salut de la créature humaine.

⁷² -**12- « le combat de la foi »** : Cf. Eph.6/10s, par le bouclier et le glaive, et l'armure de Dieu. Le but de ce combat est évidemment de résister soi-même dans la Foi, et de progresser dans la vérité et son application ; et aussi d'amener toute conscience d'homme à l'assentiment à la Vérité révélée, en vue du Salut. Empare-toi de la vie impérissable, conforme à la promesse du Christ (Jn.8/51).

le commandement,⁷³ 14- sans tache et sans reproche, jusqu'à l'Épiphanie de notre Seigneur Jésus-Christ,⁷⁴ 15- que manifestera, au moment voulu, le bienheureux et unique Souverain, le Roi des régnants, et le Seigneur de ceux qui gouvernent, 16- le seul qui détient l'immortalité, qui habite la lumière inaccessible, qu'aucun homme n'a vu ni ne peut voir, à lui l'honneur et l'empire éternels. Amen.⁷⁵ 17- A ceux qui sont riches dans le siècle présent, prescrits de ne pas s'enorgueillir, de ne pas mettre leur espérance dans une richesse trompeuse, mais en Dieu, qui nous procure tout avec abondance pour notre usage. 18- Qu'ils fassent le bien, qu'ils abondent en bonnes œuvres, qu'ils soient prompts à donner, à communiquer, 19- et qu'ils se préparent un trésor solide pour l'avenir, afin qu'ils reçoivent la véritable vie. 20- Ô Timothée, garde le bon dépôt ! Écarte les nouveautés profanes que l'on raconte.⁷⁶ 21- Oppose-toi à une science mensongère, à laquelle certains ont adhéré pour sombrer dans la foi. La grâce soit avec vous.

⁷³ **-13- « la vie dans l'Univers »** : le texte indique bien que l'Univers est créé pour les vivants, et aussi pour le séjour des ressuscités : « Il y a beaucoup de demeures dans la maison de mon Père ». Certes le mot « univers » n'a pas dans la pensée de Paul les dimensions que nous lui connaissons aujourd'hui ; mais le Texte Sacré demeure, et prend, du fait de nos connaissances, sa pleine signification.

« un beau témoignage » : de Jésus devant Ponce Pilate, en faveur de la Vérité de son être, comme il l'avait porté précédemment devant Caïphe. Le témoignage que nous avons à porter est toujours le même, pour convaincre d'erreur le monde charnel engendré dans la transgression.

« le commandement » : Il n'y a effectivement qu'un seul commandement, comme le dit également St. Jean dans son Épître, un commandement « ancien », qui est dès l'origine. C'est le commandement biologique spécifique de la créature humaine ; l'homme reçoit l'ordre de manger « de tous les arbres du jardin à l'exception de l'arbre de la connaissance du bien et du mal » qui entraîne la mort. Ce commandement est au singulier : simplicité de la Pensée divine, et son explication nous est donnée par le Verbe de Dieu lui-même à la Sainte Cène, où il promulgue sa loi d'Amour, en donnant sa chair en nourriture.

⁷⁴ **-14- « l'Épiphanie »** ou la « manifestation » : le retour du Seigneur dans la gloire, qui sera la pleine révélation de ce qu'il fut déjà dans son premier avènement. Le texte ensuite désigne par le mot « Seigneur », Dieu le Père ou la Sainte Trinité.

⁷⁵ **-16- « l'immortalité »** : Jésus la détient dès sa conception spirituelle ; car le mot « immortalité » s'applique à Jésus comme homme, il n'a pas de sens pour Dieu. Jésus n'est pas mort « naturellement » : il a été condamné à mort, puis physiquement tué, ce qui est tout différent. Il a manifesté son immortalité par sa Résurrection. Il la détient de nature en raison de sa Justice et de sa Sainteté par le seul fait de sa génération conforme à la Pensée éternelle de la Sainte Trinité. Mais il ne la garde pas pour lui-même, il peut la communiquer, dans le temps du Salut, à tout croyant qui atteint la Foi parfaite.

« la lumière inaccessible » : son Unité avec le Père dans l'Esprit-Saint. L'homme spirituel accède par grâce à cette lumière, en raison du témoignage en lui de l'Esprit-Saint. C'est cette lumière, inaccessible à l'homme charnel, qui donne son sens à notre destinée et à toute l'Histoire. Paul n'avait pas cette lumière, même dans la pédagogie de la Loi : mais il l'a eue dans la Révélation et la connaissance de Jésus-Christ. Il n'y aura jamais de plus grande lumière que Jésus fils de Dieu, fils de l'homme et fils de Vierge, attestant l'Acte de la Foi de ses parents.

⁷⁶ **-20-** Nous voyons apparaître le mot « dépôt » qui reviendra dans la 2^{ème} à Timothée. Il s'agit du bon dépôt de la Foi exacte. Ce bon dépôt a été liturgiquement conservé par les soins du Magistère Officiel ; il a été tellement bien gardé et défendu qu'il a été rendu en quelque sorte

ooo

Fin de la 1^{ère} à Timothée

inaccessible, si bien que pendant tout le temps des Nations, la Foi n'a jamais été réellement vécue ni appliquée, et la génération adultère et pécheresse a continué ses ravages. Paul pressent ici que les temps du Salut et de la Rédemption seront plus longs qu'il ne l'avait estimé tout d'abord, dans ses premières épîtres notamment (1 et 2 Thess. 1 Cor.).

ooo